

ASSOCIATION SUISSE POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
ASOSP

BULLETIN

PÉRIODIQUE DE L'ASOSP/SR



INFO-PARTNER



006594

99/10

(No 306, Octobre 1999)

AU SOMMAIRE

- **Bulletin 2000**
- **Berlin 2000**
- ***Que faire après l'école ?* dans 14 langues**
- **Cybilla – un CD-ROM dans 11 langues**
- **Les infOP 99 sur le web !**
- **La promotion du multilinguisme**
- **Le site Internet de la relève de l'ingénieur**

Edition
ASOSP/SR, case postale
1000 Lausanne 9
Tél. 021 / 319.90.50 - Fax 021 / 319.90.59
e-mail : asosp@svb-asosp.ch

Rédaction
Sébastien Aeby, ASOSP/SR, Lausanne
Impression
Easy Document, Montagny-près-Yverdon

Abonnements
SFr. 150.- par année (9 numéros)

Prochain délai rédactionnel
19 novembre 1999

Bulletin octobre 1999

Communication	Editorial	1
	ASOSP-CPFCP : programme de perfectionnement 99	3
	ASOSP : informations diverses	4
	ASOU : orientation des étudiants et des diplômés universitaires	5
	AIOSP : Berlin 2000	6
	Glion Group : CIG + Hosta = Glion Group	6
	Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel : nouveaux recteurs	7
Documentation	ASOSP : nouveautés	9
	CTIE : les infOP 99 sur le web	10
	CSDE : <i>Cybilla</i>	11
	OFS : nouveautés	12
	OOSP du Valais romand : mise à jour BOP PLASTA	13
	EPFL : enquête sur la situation professionnelle des diplômés	13
	BCV : <i>Net.Parcours</i>	14
	ASSAP : maître de bureautique	14
	Association Profil Emploi : des profils de compétence sur Internet	15
	ONISEP : les Collèges en Franche-Comté	15
	Fondation <i>ch</i> : promotion du multilinguisme	16
	SATW : nouveau site Internet	17
Information	OFFT : procédures de consultation	19
	FSEA : brevet fédéral de formateur/-trice d'adultes	19
	OFFT : congrès HES	20
	EPFL : communications	21
	Chantepierre : séances d'information	22
	CUS : informations diverses	23
	CFF : places d'apprentissage	24
	lipa : initiative populaire fédérale	24
	seco : la décrue du chômage s'est poursuivie en septembre	24
	HES : HES-VS	25
	CDS : nouveau système de formation	25
Les Départements	Pécub	27

Annexes

Annexes internes

- Bulletin ASOSP-SVB 2000 : calendrier et tarifs
- Les adresses e-mail de l'ASOSP-SVB
- Courrier BOP N°7

Bulletins de commande

- Nouveautés ASOSP
- Documents divers

Document

- No 429 : Délais d'inscription pour le début des études aux hautes écoles suisses
- No 430 : Taxes semestrielles dans les hautes écoles suisses

Annexes externes

- AIOSP : Berlin 2000
- EPFL : journée gymnasienne

En bref / Information

- *Fiches des Bulletins 99/07-08 et 99/09*
- Classification des *En bref / Information*
- Places d'apprentissage aux CFF
- Technicien/-cienne-dentiste : la formation en Suisse romande

Editorial régional

● ASOSP – Production et diffusion

Nous voici déjà fin octobre. Avant d'être pris dans le tourbillon des évènements de fin d'année, l'ASOSP vous propose de vous replonger dans son récent catalogue et reste à votre disposition pour toute information.

Nous espérons vivement que vous pourrez compléter vos collections et offrir ainsi une palette complète de produits à tous les bénéficiaires de l'orientation scolaire et professionnelle.

Du fait que l'ASOSP/SR sera fermée

du vendredi 24.12.99 à 12:00 au lundi 03.01.00 à 08:00.

Nous vous prions de nous envoyer ou de nous faire parvenir par fax (021 / 319 90 59) vos commandes d'ici le

vendredi 17.12.99.

Nous vous saurions gré de nous indiquer pour quelle période comptable vous désirez votre facture.

L'ASOSP vous propose tout particulièrement ses dernières productions :

- 6 nouvelles séries de dias : automaticien/~cienne, constructeur/~trice, constructeur/~trice d'appareils industriels, électronicien/~cienne, informaticien/~cienne et polymécanicien/~cienne;
- deux nouveaux dépliants : employés/~ées de commerce en transports publics et informaticien/~cienne;
- la nouvelle brochure « Que faire après l'école ? » qui se veut un manuel de référence pour tous les parents de jeunes étrangers qui se trouvent face à un choix professionnel.

● ASOSP – adresses e-mail

L'ASOSP change ses adresses e-mail. Vous pouvez dorénavant nous atteindre aux adresses suivantes :

asosp@svb-asosp.ch Secrétariat romand ASOSP/SR à Lausanne

svb@svb-asosp.ch Secrétariat général SVB à Dübendorf

Les autres adresses sont annexées à ce bulletin.

- **ASOSP – Bulletin**

Le nouveau plan de production du Bulletin ASOSP est établi et vous trouverez en annexe, les délais rédactionnels pour y faire publier vos informations. Les tarifs d'insertion au bulletin pour l'encartage et la diffusion de vos documents sont aussi annexés.

- **ASOSP – Assemblée Annuelle 2000**

L'année prochaine, l'Assemblée Annuelle de l'ASOSP aura lieu en Suisse romande. Réservez donc déjà le vendredi 26.05.00. Des informations suivront.

- **Evènements de novembre 1999**

Nous aimerions particulièrement vous rappeler deux événements du mois de novembre 1999, dont nous avons déjà parlé et qui sont en relation directe avec notre avenir :

- la journée du 05.11.99 organisée par la CPFCP : «L'orientation des adultes : l'avenir à quels prix ?». Des intervenants issus des domaines de l'orientation et de la formation cherchent à cerner l'évolution en cours.
- Les Netd@ys 99 qui auront lieu du 13 au 21.11.99, permettront à chacun de se rendre compte du défi «Ecoles sur le WEB» et son état actuel.

- **AIOSP – Association Internationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle**

La prochaine conférence internationale pour l'orientation professionnelle aura lieu du 30.08 au 01.09.00 à Berlin et traitera du thème «Conseiller pour la formation, la profession et l'emploi – Les nouveaux défis». Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans ce bulletin.

En restant à votre disposition pour relayer vos informations, nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin.

Laurent Venezia
Chef régional ASOSP/SR





N.B. : En ce qui concerne la 4^e journée du séminaire 98/10 "Formation et évaluation des stagiaires UNI 5^e", elle aura lieu le vendredi 19 novembre 99 au BFSHZ, salle 3077, à Dorgny, Lausanne.

Les personnes qui désirent s'inscrire, dans la mesure des places disponibles, sont priées de contacter l'ASOSP/SR et de confirmer leur inscription par écrit. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, et sont considérées comme définitives. En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, nous nous réservons le droit d'annuler le perfectionnement concerné.

- 99/9 Communication et multimédia 10 novembre 99, Lausanne (VD)
- 99/8 Formation à l'animation de groupe 04-06 octobre 99, Crêt-Bérard, Puidoux (VD) Cours reporté aux dates du 22 au 24 novembre 99
- 99/7 Rédaction et communication, module 2 30 septembre-01 octobre 99, Genève (GE)
- 99/6 Un avenir différent 13-14 septembre 99, Lausanne (VD)
- 99/5 Supervision collective de pratique d'animation en orientation 02-04 juin 99, Crêt-Bérard, Puidoux (VD)
- 99/4 Bénévolat et reconnaissance des acquis 18-19 mai 99, Lausanne (VD)
- 99/3 La PNL en orientation 29-30 mars 99, Montreux (VS)
- 99/2 Les métaphores 17-18 mars 99, Neuchâtel (NE)
- 99/1 Ecoles d'art en Valais 19 janvier 99, Sion (VS)

Les séminaires et journées ASOSP-CFFC 99 sont principalement destinées aux collaborateurs/trices des offices d'orientation scolaire et professionnelles, d'orientation universitaire et des offices AL. Selon les thèmes traités, d'autres participants peuvent être admis, pour autant que la CFFC admette leur candidature. L'offre pour 99 est la suivante :

ASOSP-CFFC - COMMISSION PERMANENTE POUR LA FORMATION CONTINUE ET LE PERFECTIONNEMENT, LAUSANNE

Programme de perfectionnement 99

ASOSP – ASSOCIATION SUISSE POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, LAUSANNE

Informations diverses

● Assemblée Annuelle 2000

Tous à vos agendas ! En l'an 2000, l'Assemblée Annuelle de l'ASOSP aura lieu le 26.05.00 et se tiendra en Suisse romande. Nous vous informerons de façon plus détaillée dans une de nos prochaines éditions.

● Bulletin 2000

Comme nous vous l'avions déjà annoncé, nous préparons activement le rajeunissement de notre Bulletin. Vous pourrez découvrir la nouvelle ligne graphique en janvier 2000.

Le lay-out a été considérablement amélioré : couverture en deux couleurs avec photographie, utilisation de nouvelles signalétiques pour présenter les produits, meilleure lisibilité, etc. Le contenu restera sensiblement le même ; vous retrouverez les traditionnelles rubriques *Editorial*, *Communications*, *Documentation* et *Informations*. Nous envisageons également quelques améliorations quant à la diffusion de certaines informations, notamment en ce qui concerne les fiches infOP, ainsi que des listes SWISSDOC.

Vos remarques et suggestions pouvant améliorer la qualité du nouveau Bulletin sont les bienvenues ! Merci de les soumettre au rédacteur du Bulletin : Sébastien Aeby (Tél. 021 / 319 90 50 – Fax 021 / 319 90 59).

En outre, vous trouverez **en annexe** le calendrier des parutions du nouveau Bulletin 2000 (français et allemand), ainsi que les tarifs pour encartage et annonce de poste.

● Nouvelles adresses e-mail

Les adresses e-mail de l'ASOSP-SVB, Lausanne et Dübendorf, changent. Chaque département aura sa propre adresse e-mail, notre domaine est dorénavant@svb-asosp.ch. Vous trouverez **en annexe** la liste des adresses des différents départements à Lausanne et Dübendorf.

● Rectificatif

Dans les deux derniers numéros du Bulletin ASOSP (99/07-08 et 99/09), les annexes *En bref Information* n'étaient pas, ou mal, numérotées. Dès lors, et afin que vous puissiez les classer de façon adéquate, nous vous remettons en annexe un jeu complet des dernières fiches vertes. Nous vous annexons également la liste des critères de classification de ces fiches.

Veuillez accepter nos excuses pour cet oubli.



ASOU – ASSOCIATION SUISSE POUR L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
Orientation des étudiants et des diplômés universitaires

L'ASOU invite tous les praticiens romands à préciser leurs nouveaux besoins.

«La prochaine assemblée générale de l'Association suisse pour l'orientation universitaire (ASOU) aura lieu près de Morat (Centre de formation des CFF Löwenberg, Muntelier) et sera suivie, le lendemain, d'une journée de réflexion. Les conseillères et conseillers de Suisse romande intéressés sont cordialement invités à s'associer à ces travaux.

»Au cours de cette décennie, des développements importants dans le domaine de l'information et de la documentation ont permis de répondre aux besoins essentiels de la population traditionnelle des services d'orientation. Mais nous recevons de plus en plus souvent des étudiants universitaires et des jeunes diplômés qui cherchent à s'insérer professionnellement, en acquérant au besoin une spécialisation postgrade. Nos approches en consultation sont-elles adaptées ? Ces formations complémentaires facilitent-elles vraiment l'insertion professionnelle ?

»Le vendredi 26 novembre dès 9h00 un travail par groupe linguistique permettra des échanges d'expériences, une clarification des besoins en information et consultation et une recherche des moyens ou méthodes à développer au niveau romand, alémanique ou suisse. Pour les **conseillers romands travaillant avec ce public c'est une occasion unique de se retrouver et d'avoir des échanges enrichissants**. Pour recevoir plus d'information et s'inscrire, les personnes non-membres de l'ASOU peuvent s'adresser au soussigné.»

Jacques Nuoffer
Délégué ASOU aux affaires romandes
Tél. 032 / 326 24 36
E-mail : jacques.nuoffer@erz.be.ch

AIOSP – ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE Berlin 2000

La Conférence *internationale pour l'orientation professionnelle*, organisée par l'AIOSP et l'Office fédéral du travail allemand (Bundesanstalt für Arbeit), se tiendra du 30.08 au 01.09.00 à Berlin. Son thème sera : *Conseiller pour la formation, la profession et l'emploi – Les nouveaux défis*. Elle portera ses réflexions sur l'importance des mutations intervenues dans l'économie, la technologie et la société et sur les transformations subies par les formations générale et professionnelle et le monde du travail dans un processus de formation durant toute la vie.

Toutes les personnes et organisations dont les activités relèvent directement ou indirectement des domaines de l'emploi, de la formation et de la formation continue ou des services d'orientation, de conseil et de placement liés à ces domaines ou qui effectuent des travaux scientifiques dans ces domaines sont invitées à y participer. Conseillers d'orientation, conseillers à la formation et aux études, scientifiques, managers et administrateurs seront en particulier les bienvenus lors de cet échange de points de vue.

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à enrichir la Conférence en y participant activement et en apportant des contributions relevant des domaines pratique et scientifique de l'orientation. Ces contributions doivent parvenir, sur disquette ou par e-mail, au secrétariat de la Conférence au plus tard le 31.12.1999.

En annexe, vous trouverez une brochure qui vous informera sur le programme de la Conférence, les frais de participation, l'appel aux contributions et l'adresse du secrétariat de la Conférence. Vous avez d'ores et déjà la possibilité de vous inscrire "on line" sur le site :

<http://www.hakp.de/AIOSPBerlin2000>

GLION GROUP CIG + Hosta = Glion group

Le Centre International de Glion (CIG) vient d'absorber l'école hôtelière Hosta, à Leysin et devient dorénavant «Glion Group». Cette acquisition fait du groupe de Glion la première école hôtelière privée en Suisse. Le groupe comptera 180 collaborateurs et un peu plus de 800 étudiants sur trois sites : Glion, Bulle et Leysin. Le nouveau cursus de «Glion Group» prévoit des passages successifs sur les trois campus.



UNIVERSITÉS DE GENÈVE, LAUSANNE ET NEUCHÂTEL
Nouveaux recteurs

La nouvelle année académique débute avec de nouveaux recteurs à la tête de trois des quatre universités romandes :

Université	Recteur	Entrée en fonction
- Genève	Maurice BOURQUIN	15.07.99
- Lausanne	Jean-Marc RAPP	01.09.99
- Neuchâtel	Denis MIÉVILLE	15.10.99



ASOSP – ASSOCIATION SUISSE POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, LAUSANNE

Nouveautés

- **Nouvelles séries de dias**

L'ASOSP et l'Association patronale suisse de l'industrie des machines (ASM) ont produit 6 séries de dias concernant les professions suivantes : *automaticien/~cienne, constructeur/~trice, constructeur/~trice d'appareils industriels, électronicien/~cienne, informaticien/~cienne et polymécanicien/~cienne.*

Chaque série de dias illustre une profession au travers de 12 portraits. Les clichés sont en outre commentés par un texte qui se veut clair et concis. Il existe également une version allemande.

Français et allemand, prix : SFr. 40.- (SFr. 200.- le paquet des 6 professions).

- **Informaticien/~cienne**

Cette brochure, éditée en collaboration avec l'Association patronale suisse de l'industrie des machines (ASM), se présente sous forme d'un dépliant de trois pages recto verso avec des portraits illustrés de photos. Elle traite de sujets tels que *planifier des réseaux, installer des logiciels, développer des programmes, former des utilisatrices et utilisateurs.* On y trouve également une présentation des différentes voies de formation et des débouchés professionnels. Finalement, un test vérifie que le lecteur a bien compris l'information fournie sur cette profession.

A4, 6 pages, quadri, f/d/i, prix du dossier : SFr. 1.-.

- **Employé/~e de commerce en transports publics**

Les employés de commerce en transports publics sont co-responsables de l'arrivée à destination des personnes, des bagages et des marchandises, par le train, l'autocar ou l'autobus, le tram et le bateau, tout ceci dans les meilleures conditions de ponctualité et de sécurité. Au guichet, ils assurent un service à la clientèle, vendent des billets, donnent des renseignements ou organisent des voyages individuels. En coulisses, ils mettent des moyens de transports publics à la disposition des voyageurs. Au bureau, ils gèrent la correspondance, contrôlent les factures, établissent des statistiques et des plans d'affectation.

Cette brochure se présente sous forme d'un dépliant de trois pages recto verso avec des portraits illustrés de photos, ainsi qu'une présentation des différentes voies de formation.

A4, 6 pages, quadri, f/d, prix du dossier : SFr. 3.-.

ASOSP – ASSOCIATION SUISSE POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, LAUSANNE

Nouveautés (suite)

● Que faire après l'école ?

La nouvelle brochure, *Que faire après l'école ? – Apprentissage ou formation scolaire complémentaire ? Ce que devraient savoir les jeunes étrangers et leurs parents*, co-éditée par l'ASOSP et la Commission fédérale des étrangers, se veut un manuel de référence pour tous les parents de jeunes étrangers qui se trouvent face à un choix professionnel. Elle explique de façon claire et précise le système de formation helvétique après la fin de la scolarité obligatoire et entraîne les parents à soutenir leur enfant dans la recherche d'une bonne formation. Cette brochure se divise en 6 chapitres : ① Formation – Formation continue ② Apprentissage ③ Solutions intermédiaires ④ Scolarité complémentaire ⑤ Financement de la formation ⑥ Le monde du travail. On y trouve en outre de courts portraits de jeunes étrangers présentant leur itinéraire de formation, ainsi que quelques adresses utiles.

Elle est disponible dans 14 langues : albanais, allemand, anglais, bosniaque, croate, espagnol, français, grec (dès novembre 99), italien, macédonien, portugais, serbe, tamoul (dès novembre 99), turc.

Vous pouvez vous procurer ces nouveautés au moyen du **bulletin de commande ci-joint**.

CTIE – CENTRE SUISSE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT, BERNE

Les infOP 99 sur le web

«Depuis le 01.10.99, les fiches infOP 99 sont consultables sur le site

<http://www.orientation.ch>

de l'orientation scolaire et professionnelle suisse. Les fiches infOP 99 contiennent des informations systématiques et détaillées sur 616 professions, d'Accessoiriste à Zoologiste. La recherche des professions peut s'effectuer selon trois critères différents : par intérêts, par ordre alphabétique, par nom de la profession. Pour chaque profession, les informations sont classées en 6 rubriques : description, qualités requises, formation, perspectives professionnelles, professions voisines, adresses utiles.

»Par ailleurs, l'offre du site s'est enrichie d'une rubrique intitulée *Premier choix professionnel*, qui s'adresse aux élèves des deux dernières années de scolarité obligatoire et à leurs parents. Deux calendriers, l'un destiné aux élèves et l'autre aux parents, proposent de nombreuses pistes pour préparer au mieux l'après-scolarité obligatoire. Une rubrique analogue, destinée aux 15-30 ans, sera intégrée au site début novembre 99.»



CSDE – CONFÉRENCE SUISSE DES DÉLÉGUÉS À L'ÉGALITÉ

Cybilla – Un CD-ROM pour la préparation au choix d'une profession

Ce nouveau CD-ROM est édité par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité CSDE (Projet des places d'apprentissage 16+) en collaboration avec la Commission Suisse des Etrangers.

Au cours des dernières années, la tendance qui consiste à choisir sa profession en fonction de critères relatifs au genre n'a pas pu être renversée durablement. Le CD-ROM *Cybilla* encourage les écolières et les écoliers, mais en particulier les jeunes filles, à s'intéresser à des métiers qu'elles ont tendance à négliger traditionnellement.

Cybilla (trilingue français/allemand/italien) est structuré en plusieurs niveaux. Dans la 1^e phase, huit itinéraires familiarisent les migrants ou migrantes (compléments d'information et conseils en albanais, bosniaque, croate, espagnole, portugais, serbe ou turc) avec la formation professionnelle en Suisse ; des personnages qui proviennent de chacune des régions mentionnées facilitent l'identification, insistent sur la nécessité d'acquérir une formation. L'itinéraire suisse traite des peurs diffuses face au choix professionnel. Cette phase offre en outre un itinéraire différent pour les filles et pour les garçons ; chaque itinéraire traite de thèmes identiques ou semblables conformément aux spécificités des genres. Durant la 2^e phase (en français, respectivement en allemand ou en italien), les jeunes abordent les facteurs qui influencent et déterminent le choix d'une profession. La 3^e phase (en français, respectivement en allemand ou en italien) consiste dans la préparation concrète du choix de la profession.

En outre, un livret offre de nombreuses suggestions pour l'emploi du CD-ROM et conseille pour son utilisation en classe ou dans l'orientation professionnelle.

CD-ROM avec livret : SFr. 59.- ; CD-ROM seul : SFr. 44.- ; livret seul : SFr. 18.-.
Compatible Mac et PC.

Vous pouvez vous procurer ces articles au moyen du **bulletin de commande ci-joint**.

OFS – OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, NEUCHÂTEL

Nouveautés

L'OFS propose de nouvelles publications :

- **Zones d'attraction des hautes écoles universitaires en Suisse.**

«Les étudiants suisses n'aiment pas se rendre dans une région éloignée du pays pour y faire leurs études. Ils choisissent de préférence la haute école la plus proche de leur région d'origine. Peu nombreux sont ceux qui accomplissent leurs études dans une autre région linguistique. Les hautes écoles suisses ont de ce fait un caractère régional assez marqué, si l'on considère les étudiants domiciliés en Suisse. Cette nouvelle étude de l'OFS fournit des informations récentes sur ce thème.

»La question du choix du lieu d'études, et celle de la mobilité des étudiants qui lui est liée, sont au centre des débats actuels sur la politique des hautes écoles. Quelles sont les zones d'attraction des hautes écoles suisses ? De quelles régions de Suisse proviennent leurs étudiants ? Quel rôle jouent les distances et la langue dans le choix du lieu d'études ? Telles sont les questions auxquelles cette étude se propose de répondre. Les étudiants domiciliés à l'étranger, très nombreux dans certaines hautes écoles suisses, n'ont pas été pris en considération.»

- **Du travail, mais pas de salaire**

Cette publication brosse un tableau de la répartition des différents types de travaux non rémunérés dans la population résidante de la Suisse. Par travail non rémunéré, on entend «les tâches honorifiques et bénévoles ainsi que l'aide à la parenté et aux connaissances». On se penche tout particulièrement sur le temps consacré à ces travaux selon la situation professionnelle et familiale des personnes concernées.

Dans le même temps, l'OFS publie un rapport intitulé *Evaluation monétaire du travail non rémunéré* qui examine «les différents modèles microéconomiques permettant de déterminer la valeur monétaire du travail non rémunéré».

- **Finances des hautes écoles**

«Cette publication présente les données de la Statistique des finances des hautes écoles suisses. Les résultats sont présentés pour l'exercice 1998, sous forme de tableaux synthétiques et de graphiques détaillés selon la haute école, la source de financement et la nature comptable. Une partie méthodologique précède ces résultats, aidant ainsi à la compréhension.»

Ces publications peuvent être commandées au moyen du **bulletin de commande ci-joint**.



**OOSP – OFFICE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL DU VALAIS ROMAND, SION
Mise à jour du classeur BOP PLASTA**

L'OOSP du Valais romand a réalisé la mise à jour complète du classeur BOP PLASTA. Elle fournit la liste des cours de formation continue pour adultes dans le Valais romand répertoriés au 01.10.99 et présente également des cours destinés plus particulièrement aux personnes en quête d'emploi.

Les fiches correspondantes peuvent être consultées sur les bornes informatiques et sont tenues à jour en permanence. Le sommaire des cours BOP propose deux clés d'entrée : domaines d'activités et institutions. A chaque institution est attribué un numéro de cours qui permet un accès direct au contenu des formations.

Pour tout autre renseignement, veuillez vous adresser auprès de :

Office d'orientation du Valais romand
av. de France 23
1950 Sion
Tél. 027 / 606 45 11 – Fax 027 / 606 45 04

**EPFL – ECOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE
Enquête sur la situation professionnelle des diplômés EPFL**

«Au printemps 97, l'UNeed'IP (UNité d'Evaluation de l'Enseignement et D'Insertion Professionnelle) de l'EPFL a envoyé 392 questionnaires aux diplômés de la promotion 92, afin de connaître leur situation professionnelle, ainsi que le chemin qu'ils ont parcouru pour y arriver. Les résultats de cette enquête sont maintenant disponibles : *La situation professionnelle 5 ans après le diplôme EPFL : enquête auprès de la promotion 1992*.

»Cette enquête a non seulement pour but de documenter l'évolution de l'emploi dans les 5 premières années de la carrière de ces jeunes ingénieurs et architectes, mais aussi la formation additionnelle qu'ils ont pu suivre, ainsi que leur opinion quant à leur formation de base.»

Un résumé de cette enquête est disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://admwww.epfl.ch:81/daa/uneedip/>

Le résumé écrit ou le rapport complet sont disponibles sur simple demande à :

UNeed'IP / CM – EPFL
1015 Lausanne
Tél. 021 / 693 22 70 – Fax 021 / 693 60 70
e-mail : Isabelle.Weber@epfl.ch ou Jean-Louis.Ricci@epfl.ch

BCV – BANQUE CANTONALE VAUDOISE, LAUSANNE***Net.Parcours***

La BCV, avec la collaboration du Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ) de l'Etat de Vaud et de l'Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP, Lausanne), propose un guide interactif : *Net.Parcours*.

Ce nouveau CD-ROM (compatible Mac et PC) se propose d'aider les jeunes à choisir leurs études et leur formation professionnelle. Il permet aussi bien de s'informer sur les filières existantes (depuis l'école obligatoire jusqu'aux études supérieures), d'apprendre à calculer son budget que de rechercher les professions qui tentent son utilisateur. En outre, un test (O.R.U.S. – Orientation Raisonnée Unifiée et Synthétique) permet de préparer le terrain à une future orientation professionnelle plus poussée, si elle est nécessaire.

La BCV propose également l'édition 99 du désormais classique guide *Un nouveau monde – Informations pratiques pour les étudiants* destiné aux étudiants qui commencent des études supérieures.

Vous recevrez gratuitement ces deux articles en vous adressant auprès de la :

Banque Cantonale Vaudoise
case postale 300
1001 Lausanne
Tél. 0848 808 881 – Fax 021 / 212 15 96
<http://www.bcv.ch>

**ASSAP – ASSOCIATION SUISSE POUR LA BUREAUTIQUE ET LA COMMUNICATION, NEUCHÂTEL
Professorats ASSAP**

Le 04.09.99 s'est ouverte une nouvelle session de formation des maîtres de bureautique menant à l'obtention du diplôme ASSAP de maître de bureautique.

Ce nouveau concept de formation modulaire s'adresse à toutes les personnes qui se destinent à l'enseignement des disciplines de la communication et aux enseignants. En collaboration avec l'Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISPFP) à Lausanne, l'ASSAP propose une palette de quatre modules : bureautique, correspondance, dactylographie et techniques de bureau, pédagogie (à l'ISPFP). Les cours ont lieu pour la plupart le samedi dans 5 établissements différents (NE, FR et GE). La prochaine ouverture des cours est fixée à septembre 2000 (délai d'inscription : 8 semaines avant).

Renseignements et demande d'admission :

Christophe Jubin
rue des Lilas 14
2800 Delémont
Tél. 032 / 422 96 38 – Fax 032 / 422 96 41
e-mail : christophe.jubin@jura.ch



ASSOCIATION PROFIL EMPLOI, GENÈVE

Des profils de compétence sur Internet

Née de la collaboration entre l'Hospice général, les associations L'Orangerie, Réalise et SOS Femmes, avec la participation de la Banque Lombard Odier & Cie, l'Association Profil Emploi s'est donné pour mission d'offrir aux personnes arrivées en fin de droit d'indemnités de chômage un outil performant de recherche d'emploi. Le nouveau site Internet

<http://www.profil-emploi.ch>

permet aux entreprises de choisir le profil adéquat en fonction de critères particuliers, tels que compétences, disponibilité, expériences, mobilité géographique ou, simplement, par métier.

Le site, inauguré le 23.09.99 est géré par Profil Emploi. Les candidats, pour déposer leur profil, doivent répondre à de stricts critères d'employabilité. Les données sont vérifiées et mises à jour tous les trois mois.

Pour tout autre renseignement :

Association Profil Emploi
rue des Glacis-de-Rive 5
1207 Genève
Tél. 022 / 840 48 85 – Fax 022 / 840 48 86
e-mail : profil@worldcom.ch

ONISEP – OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS, BESANÇON (F)

Les Collèges en Franche-Comté

La délégation régionale de l'ONISEP Franche-Comté vient de publier le guide *Les Collèges en Franche-Comté – Edition 1999*.

Ce document présente l'offre complète de formation en collège, en soulignant les caractéristiques et les originalités de chaque établissement : langues, sections européennes, initiatives pédagogiques particulières, jumelages (notamment avec la Suisse), clubs et activités culturelles diverses. Il concerne les régions du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Renseignements et commande :

Délégation régionale de l'ONISEP
av. Carnot 45
F-25030 Besançon Cedex
Tél. +33 (0)3 81 65 74 90 – Fax +33 (0)3 81 53 44 03
e-mail : drobesancon@onisep.fr

FONDATION CH, SOLEURE Promotion du multilinguisme

Chargée de promouvoir le fédéralisme, notamment à travers les échanges linguistiques, la Fondation ch est une organisation intercantonale qui encourage la coopération entre cantons. Depuis 1976, elle gère un centre spécialisé en matière d'échanges de jeunes qui est actif dans toute la Suisse.

La Fondation tente de combattre à travers une importante campagne d'information et de promotion, la mise à disposition de son réseau d'adresses et de moyens de financements divers. Elle publie un bulletin bisannuel, *Trait-d'union* et organise des séminaires sur la pédagogie des échanges.

En outre, elle propose diverses publications disponibles gratuitement sur commande. Au chapitre des nouveautés, *RectoVerso*, une nouvelle cartothèque, vient de paraître (bilingue français/allemand, recto-verso). Il s'agit d'un fichier pratique contenant une grande quantité de propositions pratiques, simples et concrètes pour la réalisation d'échanges.

La Fondation vient également de publier un "mini-dépliant" contenant des explications simples concernant quelques aspects de la prononciation et de la syntaxe des dialectes de Suisse alémanique. Le dépliant contient également un mini-dictionnaire français-allemand.

Signalons finalement un guide pour la demande de stage, ainsi qu'une documentation sur l'échange d'apprentis. Prochainement, un nouveau CD-ROM sera disponible, *Face à face*, qui proposera des échanges virtuels.

Pour commander gratuitement toutes ces publications :

Fondation ch
Hauptbahnhofstrasse 2
4501 Soleure
Tél. 032 / 625 26 80 – Fax 032 / 625 26 88
e-mail : austausch@echanges.ch

Vous trouverez également une présentation de la Fondation, de toutes ses publications, avec possibilité de commande "on line" sur le site :

<http://www.echanges.ch>



SATW – SCHWEIZERISCHE AKADEMIE DER TECHNISCHEN WISSENSCHAFTEN (ACADEMIE SUISSE DES SCIENCES TECHNIQUES), ZURICH

Nouveau site Internet

La SATW est l'une des quatre académies scientifiques reconnues et soutenues par le Conseil fédéral et a pour mission de promouvoir les sciences de l'ingénieur dans le grand public, en particulier auprès des jeunes. Elle propose désormais de présenter la profession d'ingénieur de façon amusante sur Internet avec le site bilingue «de la relève de l'ingénieur».

«La Suisse manque cruellement d'ingénieurs. Il est urgent de remonter la pente et de déployer des efforts ciblés pour convaincre les jeunes de la valeur de ce métier et de ses perspectives de développement. La SATW entend relever ce défi en utilisant les outils de la communication moderne. Avec l'aide du dessinateur Pécub, elle a réalisé un site Internet vif, surprenant et attrayant, qui invite les jeunes de 12 à 16 ans à se poser la question : *Et si la profession d'ingénieur était ma voie ?*

»Plutôt que parler profession, on y découvre des univers où l'ingénieur peut donner la pleine mesure de ses connaissances et de sa créativité : la communication, l'énergie, les robots, la ville, les transports. Le site est agrémenté de liens qui permettent de consulter les écoles et instituts de formation.»

<http://www.let-me-be-ing.ch>



OFFT – OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE, BERNE
Procédures de consultation

- La procédure de consultation pour les prescriptions de formation de **libraire**

a débuté à mi-septembre et court jusqu'à fin novembre 99. Dans l'ancien règlement figuraient les professions de libraire et d'employé/~e d'édition. Le nouveau règlement ne tient plus compte de la formation des employés/~ées d'édition. Les principales modifications engendrées par cette révision portent essentiellement sur une actualisation de la formation, qui devrait être largement applicable aux différentes formes de librairies.

- Sont également en consultation depuis fin septembre 99 les prescriptions de formation de

gardien / gardienne d'animaux

jusqu'à fin décembre 99. Il s'agit d'une nouvelle profession pour laquelle a été élaboré ce règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage.

FSEA – FÉDÉRATION SUISSE POUR L'EDUCATION DES ADULTES, LAUSANNE
Brevet fédéral de formateur/~trice d'adultes

Les formateurs/~trices d'adultes qui ont acquis des compétences pédagogiques et méthodologiques grâce à des modules de formation pourront bientôt se présenter pour l'obtention d'un brevet fédéral. Un règlement vient d'être accepté par la Confédération et est diffusé (en allemand seulement) sur

<http://www.ida.ch>

Ce brevet sera introduit au niveau suisse sous la responsabilité de la FSEA qui mettra en place les organes nécessaires. Une Commission Assurance Qualité aura pour mandat de créer la structure et les dispositions d'application du brevet. Une Commission professionnelle *Formation et Conseil* sera chargée de développer ces deux secteurs.

Pour de plus amples renseignements :

FSEA
 Secrétariat romand
 av. de la Gare 10 – case postale 578
 1001 Lausanne
 Tél. 021 / 312 19 66 – Fax 021 / 312 55 92
 e-mail : fsea@alice.ch

OFFT – OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE, BERNE
Congrès HES

L'OFFT et le Conseil des hautes écoles spécialisées de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP) organisent le congrès *Hautes Ecoles Spécialisées : Un atout pour la recherche, l'économie et la société*.

«Aujourd'hui, nous sommes parvenus à mi-chemin dans la mise en place de nos hautes écoles spécialisées. Deux défis jalonnent les prochaines étapes : tandis que les hautes écoles spécialisées devront être prêtes à remplir le mandat de prestations élargi qui leur est conféré pour en faire des hautes écoles à part entière, il s'agira d'entamer le réaménagement de notre système fédéraliste de formation. Cette mesure est indispensable, car nous devrons disposer d'une structure de gestion plus efficiente pour que la Confédération et les cantons puissent parachever ensemble la mise en place des hautes écoles spécialisées. Les deux défis qui nous sont posés formeront le thème central du congrès.»

Les orateurs s'exprimeront en allemand ou en français. L'interprétation simultanée des exposés, en allemand ou en français, est assurée. La participation au congrès est gratuite.

Dates : mardi 09.11.99 et mercredi 10.11.99

Lieu : BEA bern congress, Mingerstrasse 6, 3000 Berne 22

Inscription et renseignements :

OFFT
Thomas Bachofner
Presse et Communication
Effingerstrasse 27
3003 Berne
Tél. 031 / 322 21 24 – Fax 031 / 324 96 15
e-mail : Thomas.Bachofner@bbt.admin.ch

En outre, vous trouverez le programme détaillé du congrès sur le site Internet de l'OFFT à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/bbt/NEWS/INDEX.HTM>



EPFL – ECOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE Communications

● **Journée Gymnasiennes**

Forte du succès des deux éditions précédentes, l'EPFL annonce sa 3^e journée de rencontre entre ingénieries, gymnasienes et collégiennes :

«Cette journée a pour but premier de créer un contact entre des jeunes filles et des ingénieries et de leur proposer des modèles d'identification qui font encore défaut. L'après-midi est consacré à des visites et à des démonstrations.»

Cette journée est destinée à toutes les gymnasienes, mais l'EPFL souhaite que les gymnases encouragent les jeunes de 1^e année à venir, de même que les collèges/cycles d'orientation soutiennent cette manifestation auprès de leurs élèves de dernière année.

Lieu : EPFL, 1015 Lausanne (Accueil à la Salle Polyvalente)

Date : 21.01.00 (10:00-15:45)

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez vous adresser au Service d'Orientation & Conseil de l'EPFL à l'adresse ci-dessous.

Vous trouverez **en annexe** un programme détaillé avec formulaire d'inscription.

● **Stages de gymnasienes et gymnasien 2000**

L'EPFL annonce ses prochaines journées de visite aux dates suivantes :

jeudi 16 et vendredi 17.03.00
et jeudi 23 et vendredi 24.03.00

Le jeudi, les gymnasienes et gymnasien ont l'occasion de participer à 3 séances d'information différentes, ainsi qu'à un forum. Les participants pourront s'entretenir avec des professeurs, assistants et étudiants. Le vendredi, des petits travaux pratiques, des visites d'entreprise ou de chantiers sont proposés. Il est possible de s'inscrire soit seulement pour le jeudi, soit pour les deux jours. Le délai d'inscription est fixé au 10.12.99. Pour obtenir des formulaires d'inscription ou des affiches, veuillez vous adresser à l'adresse ci-dessous :

EPFL
Service d'Orientation & Conseil
Les Terrasses 5
1015 Lausanne
Tél. 021 / 693 22 81 ou 83 – Fax 021 / 693 60 80

EPFL – ECOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE
Communications (suite)**● Conférences sur le génie civil**

Le Département de Génie Civil (DGC) de l'EPFL propose un catalogue de conférences grand public sur le génie civil.

«Traitant de thèmes actuels – comme les ressources en eau, les catastrophes naturelles, les transversales alpines – ou encore abordant l'histoire de l'ingénierie en Suisse, ces conférences s'adressent à un public large et peuvent illustrer des cours de sciences, de géographie ou d'histoire.»

Ces conférences permettent au DGC de se présenter par le biais d'exposés vulgarisés à caractère didactique, présentés de façon simple et naturelle et s'adressent en premier lieu aux jeunes qui désirent découvrir le métier d'ingénieur civil.

Pour obtenir ce catalogue gratuitement, veuillez vous adresser à :

EPFL
Département de Génie Civil
GC-Ecublens
1015 Lausanne
Tél. 021 / 693 28 02 – Fax 021 / 693 63 50
e-mail : Christian.Martin@epfl.ch
<http://dgcwww.epfl.ch>

CHANTEPIERRE – ECOLES CANTONALES VAUDOISES, LAUSANNE
Séances d'information

Les écoles de Chantepierre annoncent les dates de leurs prochaines séances d'information.

Lieu : Auditoire de Chantepierre, av. de Beaumont 21, 1011 Lausanne

Dates :

Technicien/~cienne en salle d'opération
mercredi 24.11.99, 16:30-18:00
mercredi 26.01.00, 14:30-16:00
mercredi 01.03.00, 16:30-18:00
mercredi 20.09.00, 14:30-16:00
mercredi 22.11.00, 16:30-18:00

Infirmier/~ière
mercredi 24.11.99, 14:30-16:00
mercredi 26.01.00, 16:30-18:00
mercredi 01.03.00, 14:30-16:00
mercredi 10.05.00, 14:30-16:00
mercredi 20.09.00, 16:30-18:00
mercredi 22.11.00, 14:30-16:00

Pour d'autres informations, veuillez vous adresser à :

Chantepierre – Ecoles cantonales vaudoises
av. de Beaumont 21
1011 Lausanne
Tél. 021 / 314 66 00 – Fax 021 / 314 66 33



CUS – CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE, BERNE

Informations diverses

● Délais d'inscription

Vous trouverez **en annexe** (document 429) les délais d'inscription pour le début des études aux hautes écoles suisses 2000/2001.

Rappelons que le délai pour l'inscription aux études de médecine a été fixé au 15.02.00. Les études de médecine humaine et dentaire peuvent être commencées aux Universités de Bâle, de Berne, de Fribourg, de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel et de Zurich. Les études de médecine vétérinaire peuvent être commencées uniquement aux Universités de Berne et de Zurich.

Pour toute information complémentaire ou pour obtenir des formules d'inscription pour les études de médecine, veuillez vous adresser à l'adresse de la CUS ci-dessous.

● Campus virtuel suisse

Le 08.10.99, les Chambres fédérales ont approuvé le programme *Campus virtuel suisse* proposé par le Conseil fédéral dans son Message pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie. Un document, *Appel aux propositions*, renseigne sur les objectifs de ce programme fédéral et précise les conditions de participation.

«Le programme *Campus virtuel suisse* s'inscrit dans un processus visant à promouvoir la "société de l'information" et à faire bénéficier la formation – et plus particulièrement l'enseignement supérieur – des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le *Campus virtuel suisse* veut offrir aux étudiants une mobilité virtuelle, soit la possibilité de participer activement à des processus d'apprentissage et de suivre à l'écran des cours de qualité reconnue. Sur le plan pratique, l'objectif principal consiste à développer des unités d'enseignement disponibles sur Internet – notamment pour les cours suivis par un grand nombre d'étudiants.»

Le programme prévoit le financement de projets consistant à développer des modules d'enseignement de qualité, disponibles sur Internet. L'exécution du programme est confiée à la CUS. La mise au concours est ouverte et les esquisses de projet peuvent être déposées d'ici au 30.11.99.

Des exemplaires du document *Appel aux propositions* peuvent être obtenus auprès de :

Conférence Universitaire Suisse (CUS)
Sennweg 2
3012 Berne
Tél. 031 / 306 60 60 – Fax 031 / 302 17 92
e-mail : shk@shk.unibe.ch

Le document peut également être téléchargé directement à partir du site web :

<http://www.virtualcampus.ch>

CFF – CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSE, LAUSANNE

Places d'apprentissage

Le recrutement pour les places d'apprentissage aux CFF en Suisse romande en 2000 a commencé et les CFF ont d'ores et déjà de nombreuses candidatures. Il faut noter qu'il s'agit surtout de demandes dans le secteur commercial et peu dans les professions manuelles.

Vous trouverez **en annexe** (fiche verte *En bref Information*) un état du recrutement. Pour toute autre information, veuillez vous adresser à l'adresse ci-dessous :

CFF
Centre de formation professionnelle Ouest
case postale 345
1001 Lausanne
Tél. 0848 822 422 – Fax 0512 24 32 37
e-mail : formation.lausanne@sbb.ch

LIPA – INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE

130'000 signatures

L'initiative lipa (Initiative populaire fédérale «pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (initiative pour des places d'apprentissage)», lancée par le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse et d'autres organisations (syndicats, partis de gauche et écologiques), a recueilli environ 130'000 signatures. L'initiative demande la création d'un fonds pour la formation professionnelle, alimenté par les entreprises qui ne mettent pas ou trop peu de places de formation à disposition.

(Source : *Berufsbildung aktuell 99/11*)

SECO – SECRÉTARIAT D'ETAT À L'ÉCONOMIE, BERNE

La décrue du chômage s'est poursuivie en septembre 99

A fin septembre 99, 85'096 chômeurs étaient inscrits auprès des offices régionaux de placement, soit 2'391 ou 2,7 % de moins que le mois précédent. Le taux de chômage a ainsi baissé de 0,1 point pour s'établir à 2,3 %. A fin septembre 99, 153'279 demandeurs d'emploi étaient inscrits aux offices régionaux de placement, soit 4'247 de moins (-2,7 %) que le mois précédent. Le nombre d'emplois vacants annoncés aux offices régionaux de placement a augmenté d'une unité à 14'423.

Pour obtenir d'autres informations et les derniers communiqués du seco :

<http://www.seco-admin.ch>



HES – HAUTE ECOLE SPÉCIALISÉE DE SION ET SIERRE HES-VS

Conformément à la décision du Grand Conseil valaisan du 22.09.99, la future Haute Ecole Spécialisée (HES-VS) aura son emplacement à Sion et Sierre. Ainsi, le Haut Valais perd sa Haute Ecole Spécialisée de gestion à Viège.
(Source : *Berufsbildung aktuell* 99/11)

CDS – CONFÉRENCE DES DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SANITAIRES, BERNE Nouveau système de formation

La CDS a entériné le 20.05.99 un nouveau système de formation dans le domaine de la santé. Un groupe d'experts va maintenant examiner les formations professionnelles du degré secondaire II et élaborer des objectifs de formation pour un ou plusieurs certificats de capacité dans les domaines de la santé, du social et éventuellement de l'économie domestique. Il procédera au même travail pour les contenus de la formation professionnelle pratique. Il évaluera également s'il est opportun d'avoir une maturité professionnelle santé/social et si oui quels devraient en être les contenus. Ces travaux seront achevés d'ici l'automne 2000.

Pour obtenir plus d'informations sur la politique de formation de la CDS, vous pouvez consulter le site :

<http://sdk-cds.ch>

Vous trouverez également dans le dernier *PANORAMA* (5/1999) un entretien avec la Conseillère d'Etat Alice Scherrer, présidente du Conseil de formation de la CDS.





<http://www.let-me-be-ing.ch> (Pécub, 1999)



Courrier BOP

Bourse des Offres de Perfectionnement

No 7 novembre 1999

Secrétariat BOP, Dr Frauke Sassnick Spohn, Case postale 55, 8409 Winterthour, 052 246 08 01,
avam.wab@win.ch. Pour consulter BOP sur Internet www.bop.ch, sur Intranet seco 131.102.32.36

www.bop.ch parmi les 69 meilleurs sites Internet de Suisse

Un succès, à entretenir !

Les premières retombées de la campagne de qualité indiquent que le jeu en vaut la chandelle. On connaît BOP et on l'utilise ! Les statistiques le prouvent. Les recherches d'offres, sans compter les simples visites, se chiffrent aujourd'hui et régulièrement à plus de 25'000 par mois. La notoriété de BOP se remarque aussi aux réactions directes, aux articles de presse, aux allusions qu'en font des publications spécialisées et les documents des institutions.

Un événement majeur et totalement inattendu s'est produit cet été. A l'occasion de l'exposition bâloise de bureautique, d'informatique et de télécommunications ORBIS, un jury spécialisé, installé par l'hebdomadaire économique CASH, a désigné les 69 meilleurs sites WEB de Suisse. Il leur a aussi attribué des notes. Bop figure parmi les élus avec la note 7 sur 10.

Cette performance aurait été impossible sans l'engagement de tous ceux qui participent au développement de BOP. Cordiales félicitations et sincères remerciements pour cet investissement ! Tout spécialement aux BOPistes qui gèrent les données dans les cantons et qui sont à la source de la qualité des données offertes par BOP au public de Suisse.

Cette bonne nouvelle a été mise en valeur et largement diffusée en Suisse alémanique. Le numéro spécial de CASH pour ORBIS a tiré à 180'000 exemplaires, proposés gratuitement dans les grandes gares, les entreprises et les restaurants de la région bâloise.

Plus récemment, BOP a eu l'honneur d'une double page dans le BEOBACHTER.

Pas de quoi néanmoins de s'endormir sur ces lauriers. Lors de la prochaine ORBIS, BOP entrera en comparaison avec la version de BOP de cette année. Le but, cela va de soi, est de se hisser vers la note 10 et non pas de disparaître du palmarès. Cela impose de poursuivre l'effort. Une baisse des accès coûtera par exemple une chute de 20 % de la note. Plus que sur de gros et onéreux investissements, c'est sur la constance des soins voués aux offres et à leur qualité qu'il faut compter pour améliorer le crédit. de BOP.

La poursuite de la campagne de qualité va dans ce sens et la prochaine étape insiste sur les mesures possibles. Les offices cantonaux d'orientation en charge de BOP entrent dès cet automne dans un processus de concertation afin de gérer toujours mieux les données de BOP. Des standards de qualité ont été établis. Par objectifs successifs, les cantons, en coopération, vont veiller à ce qu'ils se réalisent.

Mais la forte motivation et l'engagement important du personnel de saisie ne sauraient tout faire. La direction du projet s'est donc fixé le but de sensibiliser - là où c'est nécessaire - les chefs d'offices à BOP pour qu'ils lui accordent la place qui convient dans leurs budgets et lors de la planification de leurs ressources.

Ici encore les indicateurs sont favorables. De plus en plus de cantons découvrent que BOP est un outil essentiel de l'information professionnelle. Ses prestations justifient pleinement les soins qu'on lui consacre. Les résultats de l'enquête 99 montrent clairement que les bénéfices retirés de BOP dépassent sur bien des points les efforts consentis à sa gestion.

Adaptation : J. Porret, tél. 032 928 40 62

Les résultats de l'enquête 99 seront communiqués directement aux offices, CIO et CIP.



Calendrier du Bulletin ASOSP 2000

Edition	Numéro	Mois	Délai réactionnel	Délai d'envoi
308e	N° 1	Janvier	14.01.00	21.01.00
309e	N° 2	Février	18.02.00	25.02.00
310e	N° 3/4	Mars/Avril	31.03.00	07.04.00
311e	N° 5	Mai	12.05.00	19.05.00
312e	N° 6	Juin	16.06.00	23.06.00
313e	N° 7/8	Juillet/Août	18.08.00	25.08.00
314e	N° 9	Septembre	22.09.00	29.09.00
315e	N° 10	Octobre	20.10.00	27.10.00
316e	N° 11/12	Nov./Déc.	24.11.00	01.12.00

Tarifs TVA 7,5% comprise

Tarif des annexes	Feuille A4 ou A3 pliée	Brochure < 100 gr.
Membre	SFr. 130.-	SFr. 210.-
Non-membre	SFr. 200.-	SFr. 320.-

Pour des annexes de plus de 100 gr., tarif sur demande.

Tarif des annonces de poste OP	1/2 page
Membre	SFr. 110.-
Non-membre	SFr. 110.-

Tarifs nationaux (Bulletin f et d) sur demande

⇒ ASOSP-Lausanne/SAY/20.10.99



Termine des Bulletins SVB 2000

Nummer	Monat	Redaktionschluss	Auslieferung
Nr. 1	Januar	14.01.00	25.01.00
Nr. 2	Februar	18.02.00	29.02.00
Nr. 3/4	März/April	31.03.00	11.04.00
Nr. 5	Mai	12.05.00	23.05.00
Nr. 6	Juni	16.06.00	27.06.00
Nr. 7/8	Juli/August	18.08.00	29.08.00
Nr. 9	September	22.09.00	03.10.00
Nr. 10	Oktober	20.10.00	31.10.00
Nr. 11/12	Nov./Dez.	24.11.00	05.12.00

Tarife inkl. 7,5% Mwst.

Tarife für Stelleninserate	Grösse	Preise
Stellenangebote	1/1 Seite	SFr. 270.-
Stellenangebote	1/2 Seite	SFr. 165.-
Stellengesuche	1/2 Seite	SFr. 55.-

Tarife Beilagen	Blatt A4 oder A3 gefaltet	Broschüren <100g.
Mitglieder	SFr. 270.-	SFr. 430.-
Nichtmitglieder	SFr. 485.-	SFr. 645.-

Beilagen schwerer als 100g. auf Anfrage.

Druckkosten	Preise
Einzelseite	SFr. 110.-
Doppelseite	SFr. 220.-

Tarife für Bulletins d und f auf Anfrage

⇒ SVB-Dübendorf/RZ/20.10.99

Les adresses e-mail de l'ASOSP-SVB

E-mail Adressen vom SVB-ASOSP

Notre/unsere domaine ist/est ...@svb-asosp.ch



ASOSP

Administration (générale) asosp@svb-asosp.ch

SVB

Secrétariat (général)	svb@svb-asosp.ch
Administration	administration@svb-asosp.ch
Formation	schulung@svb-asosp.ch
Edition	verlag@svb-asosp.ch
Diffusion	vertrieb@svb-asosp.ch

Externe

BOP PLASTA wab-bop@svb-asosp.ch



Annexe au Bulletin de l'ASOSP, Secrétariat romand	No 429 Octobre 1999	Swissdoc Ecoles	Métiers
Délais d'inscription pour le début des études aux hautes écoles suisses - SH 2000/2001			Classement

Source: Conférence Universitaire Suisse (sept. 99)

Délais d'inscription pour le début des études aux hautes écoles suisses

CONFERENCE UNIVERSITAIRE SUISSE

DELAIS D'INSCRIPTION POUR LE DEBUT DES ETUDES AUX HAUTES ECOLES SUISSES - SH 2000/2001

Les délais mentionnés ci-dessous concernent la première formalité d'inscription que les candidats* doivent accomplir pour entreprendre des études universitaires à l'une des hautes écoles suisses. Sauf avis contraire, ils sont valables pour les candidats suisses et pour tous les candidats étrangers. Pour des informations plus détaillées, prière de consulter le programme des cours que publie chaque université ou haute école.
(* femmes et hommes)

POUR TOUTES LES UNIVERSITES

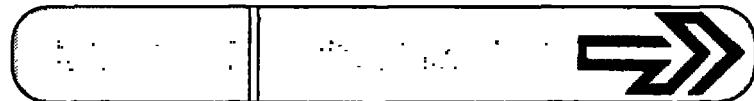
MEDECINE	<u>Inscription</u>	<u>Dernier délai:</u>	15 février 2000
	Conférence universitaire suisse Sennweg 2, 3012 Berne	Ce délai est également valable pour tous les étrangers domiciliés en Suisse	

Tous les candidats inscrits seront informés personnellement par l'université ou par la Conférence universitaire suisse des formalités ultérieures à accomplir.

AUTRES DISCIPLINES

BALE	<u>Inscription</u> Université - Secrétariat Petersplatz 1, 4003 Bâle	<u>Dernier délai:</u>	1er juillet 2000
BERNE	<u>Inscription préalable</u> Université - Services d'immatriculation et chancellerie Hochschulstrasse 4, 3012 Berne	<u>Dernier délai:</u>	1er juin 2000
FРИBOURG	<u>Demande d'admission</u> Université Service d'admission et d'inscription Miséricorde, 1700 Fribourg	<u>Dernier délai:</u>	1er juin 2000
GENEVE	<u>Inscription préalable</u> Université Immatriculations et inscriptions 24, rue Général Dufour, 1211 Genève 4	<u>Dernier délai:</u> <i>Inscription préalable pour l'Ecole de traduction et d'interprétation:</i>	1er juin 2000 31 mars 2000
LAUSANNE	<u>Demande d'immatriculation</u> Université Immatriculations et inscriptions Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, 1015 Lausanne (Dorigny)	<u>Dernier délai:</u>	1er juin 2000
NEUCHATEL	<u>Demande d'immatriculation</u> Université - Secrétariat Avenue du 1er Mars 26, 2000 Neuchâtel	<u>Dernier délai:</u>	1er juin 2000
ST-GALL	<u>Inscription</u> Université de St-Gall Ecole des hautes études économiques, juridiques et sociales - Secrétariat central Dufourstrasse 50, 9000 St-Gall	<u>Dernier délai:</u> <i>Détenteurs d'un certificat étranger:</i>	31 juillet 2000 15 juillet 2000
ZURICH	<u>Inscription</u> Université - Chancellerie Rämistrasse 71, 8006 Zurich	<u>Dernier délai:</u>	1er juin 2000
EPF LAUSANNE	<u>Inscription</u> Ecole polytechnique fédérale Service académique Ecublens Centre-Est, 1015 Lausanne	<u>Dernier délai:</u> <i>Etrangers détenteurs d'un certificat étranger:</i>	1er avril - 31 juillet 2000 1er avril - 15 juillet 2000
EPF ZURICH	<u>Inscription</u> Ecole polytechnique fédérale ETH Zentrum, 8092 Zurich Chancellerie du Rectorat	<u>Dernier délai:</u> <i>- Détenteurs d'un certificat fédéral ou reconnu par la Confédération et inscription pour maîtres d'éducation physique et de sport:</i>	31 juillet 2000
	Service d'admission	<i>- Détenteurs d'un autre certificat:</i>	15 juillet 2000
UNIVERSITÀ DELLA SVIZZERA ITALIANA - Architecture	<u>Inscription</u> Accademia di architettura Villa Argentina Largo Bemasconi 2 6850 Mendrisio	<u>Dernier délai:</u>	1er juillet 2000
- Sciences économiques - Sciences de la communication	Università Via Ospedale 13 6900 Lugano		
UNIVERSITE DE LUCERNE - Faculté de théologie et - Faculté des sciences humaines	<u>Inscription préalable</u> Université de Lucerne Secrétariat du Rectorat Pfistergasse 20 6003 Lucerne	<u>Dernier délai:</u>	31 juillet 2000

* Les formules à remplir peuvent être obtenues à la même adresse



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand Juillet-Août 1999

Swissdoc
Ecoles
Métiers
0720

Bureaux d'information sur les professions de la santé en Suisse romande

Classement

Source : Centre d'information des professions de la santé, Juin 1999

**Liste des bureaux d'information
sur les professions de la santé en Suisse romande**

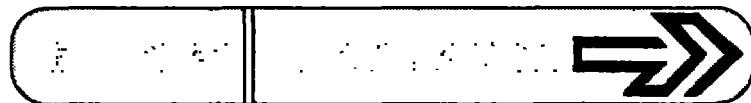
GE	CIPS – Centre d'information des professions de la santé Madame C. Divonne rue des Minoteries 1 1205 Genève Tél. 022 / 321 02 02 – Fax 022 / 321 02 90 e-mail : info@ge.cips.ch	VS	Service cantonal de la santé publique Professions de la santé av. du Midi 7 1950 Sion Tél. 027 / 606 49 00 – Fax 027 / 606 49 04
NE	CIPS – Centre d'information des professions de la santé Madame S. Vial av. du 1 ^{er} Mars 2a 2000 Neuchâtel Tél. 032 / 725 43 38 – Fax 032 / 725 05 40 e-mail : info@ne.cips.ch	CH	Ecole Valaisanne de Soins Infirmiers ch. de l'Agasse 5 1950 Sion Tél. 027 / 329 41 11 – Fax 027 / 323 24 73 e-mail : anne.jacquier@evsi-wsgkp.vsnet.ch
VD	CIPS – Centre d'information des professions de la santé Monsieur G. Crettenand rue du Simplon 13 1006 Lausanne Tél. 021 / 601 06 60 – Fax 021 / 601 06 62 e-mail : info@vd.cips.ch	CH	Croix-Rouge suisse Information formation professionnelle case postale 3084 Wabern Tél. 031 / 960 75 75 – Fax 031 / 960 75 60 e-mail : info@berufsbildung-srk.ch

... ou sur Internet :

CIPS – Centre d'information des professions de la santé

<http://www.cips.ch>

e-mail : info@cips.ch



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand Juillet-Août 1999

Swissdoc
Ecoles
Métiers
0553

La mécatronique

Classement

Source : Tribune de Genève, 23.06.99

La mécatronique genevoise veut s'ouvrir aux filles

Les métiers de la métallurgie se transforment. Ainsi, depuis cette année, les mécaniciens (de machines, de précision, etc.) sont regroupés sous le nom de *polymécaniciens*. Un seul métier et une formation de base élargie. De même, les constructeurs de machines électriques, mécaniciens-électriciens, monteurs de tableaux électriques, deviennent des *automaticiens*. Le dessinateur en machines se mue en *constructeur en mécatronique*. L'électronicien garde son identité, mais le métier de monteur-électronicien a été supprimé. Enfin, le laborant en physique est resté tel quel.

Le Centre de formation de l'Union industrielle genevoise (UIG) assure la première année de formation aux apprentis de tous ces métiers. «Chacun d'entre eux a un contrat avec une entreprise», précise Pierre Lathuilière, délégué pour les apprentis auprès de l'UIG.

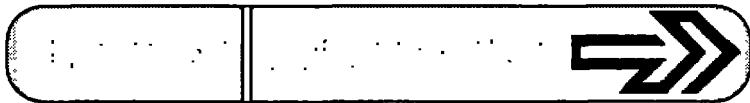
Autrefois, les grandes sociétés (...) possédaient leur propre centre de formation. Mais ils coûtaient, en temps et en argent. «Au fil des années, les entreprises ont baissé les bras», observe le délégué. «Elles ont demandé à leur association professionnelle de prendre en charge la formation de base des apprentis.» C'est ainsi qu'est né ce centre, géré par les associations d'employés et d'employeurs (UIG et FTMH), au début des années 90. «Nous avons été des pionniers. D'autres cantons s'inspirent de notre expérience, et notre centre correspond à l'un des axes que veut développer le Conseil fédéral dans son projet de loi sur l'apprentissage.»(...)

A la fin de la première année, l'apprenti intègre son entreprise pour accomplir encore trois ans de formation. «Il sera capable de faire du tournage, du fraisage, on pourra lui confier des travaux productifs sans devoir le surveiller de près. Il sera déjà opérationnel.»(...) Un grand regret : «Il y a très peu de filles. Sur 150 candidats, nous en avions quatre. Leurs choix se portent plutôt vers l'électronique, le dessin (constructrice) ou la profession de laborantine en physique. C'est vraiment dommage. Nous avons pourtant fait des campagnes de promotion.» Quelles qualités sont nécessaires pour exercer ces métiers? «La motivation, un bagage scolaire suffisant (bon niveau de maths notamment), un esprit logique développé et aimer travailler avec ses mains, car ce sont des métiers manuels.»(...)

Nouveauté importante de cet apprentissage : la possibilité pour le jeune homme ou la jeune fille de passer son CFC sur un produit de l'entreprise dans laquelle il ou elle fait son apprentissage. C'est une bonne chose pour l'apprenti et le patron, surtout quant à la motivation.

Pour tous renseignements :
UIG – Union Industrielle genevoise
rue Boissonnaz 9
1227 Acacias
Tél. 022 / 308 09 79

Voir également en page 15 du Bulletin.



Annexe au Bulletin de l'ASOSP, Secrétariat romand	Juillet-Août 1999	Swissdoc Ecoles Métiers 0420
Ingénieurs civils		Classement

Source : Communiqués de presse de l'EPFL – Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne,
29.06.99

La Suisse manquera d'ingénieurs civils !

Les avalanches et inondations de ces derniers mois ont mis sous les feux de l'actualité une discipline vaste et pourtant méconnue, celle du génie civil. Pour faire face non seulement à cette problématique spécifique des risques naturels mais aussi à d'autres telles que la maintenance des ouvrages et des infrastructures ou l'élaboration de systèmes de transport et d'énergie, la Suisse manquera cependant cruellement d'ingénieurs civils dans les prochaines années. Cet état de fait, relevé par le Département de génie civil de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), ouvre des perspectives réjouissantes pour les jeunes en quête d'avenir motivant.

Selon une analyse récente faite à l'EPFL, pour les années 2000-2020, le déficit de jeunes diplômés ingénieurs civils EPF sera de plusieurs centaines en vingt ans pour l'ensemble de la Suisse. Dans les prochaines années, le nombre de nouveaux diplômés ne compensera pas celui des départs en retraite, en particulier des nombreux ingénieurs ayant obtenu leur diplôme dans les années '60 et '70. A ceci s'ajoute, selon l'étude démographique récente de l'Office fédéral de la statistique, une diminution du nombre de jeunes en âge de démarrer des études universitaires. Cette analyse se base également de manière prudente sur une stabilité des postes de travail maintenant que la branche s'est fortement restructurée. Actuellement le secteur de la construction génère annuellement en Suisse 41 Mia CHF, soit 13 % du Produit intérieur brut (PIB).

Le génie civil, un développement durable

En fait, les défis qui attendent le génie civil vont conduire à un élargissement du marché de l'emploi et devraient intéresser de nombreux jeunes, hommes et femmes, à choisir cette profession. La politique des transports et de l'énergie indique des besoins dans la branche : le démarrage des NLFA et celui, nous l'espérons, de Swissmetro ou encore la transformation d'installations hydroélectriques en sont des exemples. Des ouvrages et infrastructures fiables représentent une valeur socio-économique de première importance. Leur maintenance va donc constituer un marché dans lequel des compétences de haut niveau seront demandées : dans dix ans, les deux tiers de l'activité de la construction concerneront des ouvrages à entretenir, à améliorer ou à reconstruire. Un autre domaine émergent est celui de la gestion des risques naturels qui fait l'objet de préoccupations au plus haut niveau politique et conduira à l'engagement du secteur du génie civil pour le bien de la société. Finalement, les ouvrages et infrastructures (et plus généralement tous les systèmes civils) sont des investissements qui doivent servir à plusieurs générations. Par conséquent, les aspects environnementaux et la perspective d'un développement durable s'intègrent dans l'approche de l'ingénieur civil et contribuent encore à l'élargissement du domaine d'activité.

Contact : Département de génie civil, EPFL Ecublens, 1015 Lausanne
Prof. Laurent Vulliet, Chef de projet "stratégie de formation"
Tél. 021 / 693 23 15 – Fax 021 / 693 41 53
e-mail : laurent.vulliet@epfl.ch



Annexe au Bulletin de l'ASOSP, Secrétariat romand	Juillet-Août 1999	Swissdoc Ecoles	Métiers
Campagne de promotion des places d'apprentissage de l'OFFT, 3^e étape			Classement

Source : Communiqué de presse de l'OFFT, 02.07.99

L'apprentissage. Un savoir-faire d'avance.

La situation sur le marché des places d'apprentissage s'est encore améliorée depuis une année. De nombreux problèmes d'ordre structurel doivent cependant encore être résolus. L'Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie (OFFT) a donc décidé de poursuivre les mesures destinées à renforcer l'image de marque de la formation professionnelle et à augmenter le nombre de places d'apprentissage. La campagne de promotion en faveur des places d'apprentissage compte parmi ces mesures, campagne que l'OFFT a lancée en 1997 en collaboration avec les cantons et les partenaires sociaux. Placée sous le thème de "L'apprentissage. Un savoir-faire d'avance", cette troisième étape qui vient de démarrer braque les projecteurs sur la vie professionnelle après l'apprentissage. Cette nouvelle étape se fixe par ailleurs pour but de combattre les idées reçues. L'OFFT a présenté ce troisième volet lors d'une manifestation qui réunissait plus de 300 jeunes à Berne.

"Nous avons franchi le creux de la vague, mais ne sommes pas encore au bout de nos peines", c'est ainsi que Christian Schärer, directeur suppléant de l'OFFT, résume la situation sur le marché des places d'apprentissage. Selon l'OFFT, il faut maintenant résoudre les problèmes d'ordre structurel. La solution implique, d'une part, la création de nouvelles places d'apprentissage dans le domaine des technologies de pointe et des services et l'élargissement de l'offre de formation destinée aux jeunes confrontés à des difficultés scolaires et, d'autre part, une meilleure prise de conscience des avantages de l'apprentissage et des perspectives de carrière qu'offre la formation professionnelle. L'OFFT va donc poursuivre ses efforts en vue de promouvoir l'image de marque de l'apprentissage.

"La vie est un apprentissage", tel est le message adressé dans le cadre de la nouvelle campagne aux jeunes en phase d'orientation professionnelle et à leurs parents. Cette troisième étape place en point de mire la vie professionnelle qui s'inscrit dans le prolongement de l'apprentissage. Elle met aussi l'accent sur les nombreuses perspectives de carrière qu'offre l'apprentissage, comme le souligne Doris Summermatter, responsable du projet "Campagne de promotion" à l'OFFT. "Le ticket gagnant..." s'exclame Benjamin Uhlmann, plein d'assurance et d'un air enjoué, du haut d'une des affiches qui seront placardées dans toute la Suisse au cours de cet été, "Le ticket gagnant pour ma carrière, bien entendu!" a commenté un apprenti horticulteur-paysagiste lors de la rencontre à Berne.



Cette nouvelle série d'affiches est accompagnée de brochures d'information qui combattent les idées reçues couramment émises à l'encontre de l'apprentissage. Autre point fort de cette manifestation : la remise des prix aux lauréats du concours "Portraits de pros". Pas moins de 1000 élèves ont en effet participé au concours de reportage sur les métiers organisé dans le cadre de la 2e étape de la campagne et ont mené une réflexion poussée sur le thème de l'orientation professionnelle. 14 classes ont fait le déplacement à Berne pour recevoir leurs récompenses des sponsors émanant des milieux économiques et syndicaux.

Monsieur le Conseiller d'Etat Ulrich Stöckling, président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et président de la Fondation suisse pour la promotion des concours internationaux de formation professionnelle a par ailleurs présenté la délégation suisse qui participera en novembre 99 aux Olympiades des métiers à Montréal. Monsieur Stöckling a souligné l'importance des concours et du besoin de compétition et de performance dans le contexte de la promotion de l'apprentissage. Il a évoqué la longue et riche tradition des concours professionnels en Suisse et a invité l'opinion publique et les autorités à leur accorder la place et la valeur qui leur reviennent.

L'importance de la formation professionnelle et la nécessité de la promouvoir ont également été évoquées par Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin. Le ministre de la formation professionnelle a interrompu son programme pour venir convier les 300 jeunes lauréats au repas de midi et s'entretenir avec eux. Il a rappelé qu'aujourd'hui, plus de deux tiers des jeunes en fin de scolarité obligatoire effectuent un apprentissage. Il a invité les jeunes à se mobiliser pour "prouver que l'apprentissage est attrayant et porteur d'avenir".

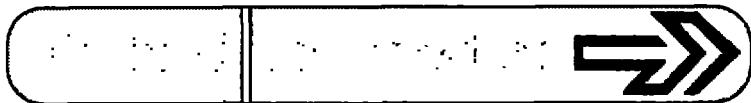
Renseignements :

Heinrich Summermatter, OFFT, Tél. 031 / 322 29 84 - Fax 031 / 322 44 90,

e-mail : Heinrich.Summermatter@bbt.admin.ch

Thomas Bachofner, OFFT, Tél. 031 / 322 21 24 - Fax 031 / 324 96 15,

e-mail : Thomas.Bachofner@bbt.admin.ch



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand Juillet-août 1999

Swissdoc
Ecoles Métiers

Vacances scolaires 1999-2000

Classement

Source : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP,
Internet <http://edkwww.unibe.ch/ides>, août 99

Vous trouverez, au verso, les calendriers romands des vacances scolaires 1999-2000. Ceux-ci sont repris du site Internet de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, que vous pouvez consulter à l'adresse :

<http://edkwww.unibe.ch>

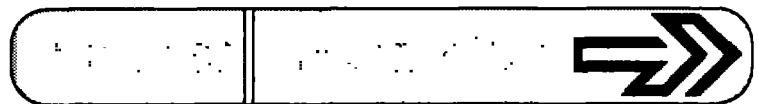
Vous y trouverez notamment les calendriers scolaires de tous les cantons et de la Principauté du Liechtenstein.



VACANCES SCOLAIRES 1999-2000

		Automne	Noël	Sport	Printemps	Eté
BERNE	Ecole publiques	25.09-17.10.99	25.12.99-09.01.00	05-13.02.00	08-24.04.00	08.07-13.08.00
FRIBOURG	Ecole obligatoire Ec. sec. sup. + Gymn.	18.10-01.11.99 18.10-01.11.99	24.12.99-09.01.00 19.12.99-02.01.00	04-12.03.00 04-12.03.00	20-30.04.00 15-28.04.00	01.07-27.08.00 01.07-27.08.00
GENEVE	Toutes les écoles	18-24.10.99	24.12.99-09.01.00	21-27.02.00	20.4-01.05.00	03.07-27.08.00
JURA	Ecole publiques	04-17.10.99	24.12.99-09.01.00	14-19.02.00	17-29.04.00	03.07-19.08.00
NEUCHATEL	Ecole obligatoire	02-17.10.99	24.12.99-09.01.00	26.02-05.03.00	08-24.04.00	08.07-20.08.00
VALAIS	Toutes les écoles	16-24.10.99	22.12.99-05.01.00	03-09.03.00	19.04-01.05.00	21.06-23.08.00
VAUD	Ecole sec. sup. (*)	09-24.10.99	25.12.99-09.01.00	12-20.02.00	15-24.04.00	08.07-27.08.00

(*) Les établissements communaux (enseignement obligatoire) adoptent en général ce même calendrier.



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand

Juillet-août 1999

Swissdoc
Ecoles Métiers

Qualification '41

Classement

Source : Communiqué de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, Genève, août 99

Une nouvelle prestation de l'OOFP

Qualification '41

Valorisez votre expérience pratique d'un métier et obtenez un CFC sans apprentissage!

Qu'est-ce qu'une certification selon Article 41 (*)? A qui est-elle destinée?

Si vous n'avez pas encore de formation professionnelle de base, le CFC selon Article 41 (*Certificat fédéral de capacité*) vous permet d'acquérir une qualification professionnelle certifiée. Cet article de loi définit les règles d'obtention d'un CFC sans apprentissage.

Conditions d'obtention

Vous avez acquis une expérience pratique d'un métier et vous l'avez exercé pendant une période au moins une fois et demie supérieure à celle demandée pour un apprentissage traditionnel. Vous devez également montrer que vous avez suivi l'enseignement professionnel ou acquis, d'une autre manière, le même niveau de connaissances et de compétences.

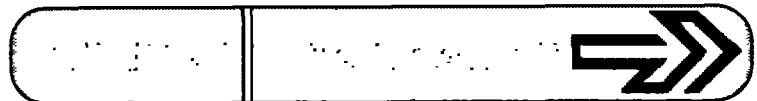
Qualification '41

Des spécialistes vous aident!

Qualification '41 est une nouvelle prestation de l'Office d'orientation et de formation professionnelle. Pour l'OOFP, Qualification '41 constitue un domaine prioritaire.

Que vous offre Qualification '41?

- Un accueil personnalisé et une étude de votre situation particulière, si vous voulez vous informer ou entreprendre une qualification Article 41.
- Une analyse de vos besoins de qualification.
- La mise en place, au besoin, de procédures de reconnaissance et de validation de votre expérience et de vos savoir-faire professionnels.
- Des conseils et une expertise de premier plan en matière de mise en place de formations Article 41 par les associations professionnelles.
- Une coordination entre tous les partenaires impliqués (*Office cantonal de l'emploi, associations professionnelles, syndicats, écoles, centres de formation*).



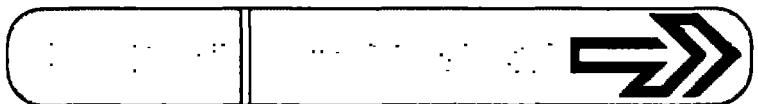
Où nous trouver?

Venez nous trouver à l'OOFP, ou prenez contact avec nous par téléphone. Nos spécialistes seront heureux d'informer toute personne, association, école ou entreprise intéressées par les formations selon Article 41.

Contact :

Romaine Borgeat
Conseillère de formation
Office d'orientation et de formation professionnelle
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 / 705 03 31 – Fax 022 / 328 06 66
e-mail : romaine.borgeat@etat.ge.ch
e-mail général : info@oofp.etat.ge.ch
<http://oofp.ge.ch>

(*) Article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP)



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand Juillet-août 1999

Swissdoc
Ecoles
7430
Métiers

Ecole d'ingénieurs du bois, Bienne

Classement

Source : ATS, 18.08.99

Ei-bois – Toutes les activités de l'institution seront regroupées en un seul lieu

Unique en Suisse, l'Ecole d'ingénieurs du bois (*Ei-bois*) a inauguré le 17.08.99 son nouveau bâtiment à Bienne. Cette école bilingue forme les techniciens et les ingénieurs de l'économie du bois.

La nouvelle école fait mentir le proverbe selon lequel les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés : le bois est partout présent dans ce bâtiment ayant déjà été distingué pour ces qualités. Il a obtenu le Prix Lignum 1999, a rappelé mardi Madame la conseillère d'Etat bernoise Dori Schaer-Born.

Le nouveau bâtiment et la rénovation des anciens permettent le regroupement en un seul endroit des diverses activités de l'école. L'*Ei-bois* a été réalisée pour accueillir 350 étudiants. Un peu plus de 300 d'entre eux ont commencé leur formation dans les nouveaux murs.

Chaque année, pas moins de 1'500 personnes, dont la profession est liée à la construction ou à l'économie du bois, suivent des stages de formation à Bienne.

L'*Ei-bois* emploie 63 collaborateurs titulaires et 92 professeurs auxiliaires. Son budget s'élève à 12 millions de francs par an.

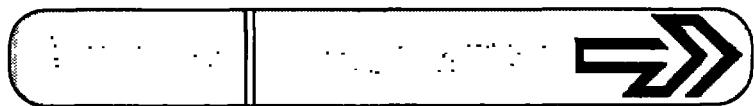
L'économie du bois en Suisse regroupe environ 12'000 entreprises occupant près de 100'000 personnes. L'orientation progressive vers une industrialisation de la fabrication constitue un véritable défi pour la branche, a indiqué le directeur de l'école Heinz Müller.

Une formation basée sur l'artisanat ne suffit plus. Le savoir de l'ingénieur est de plus en plus exigé dans l'économie du bois. L'école suit de près l'évolution et le développement de la branche. Elle a été fondée en 1949. Depuis l'automne 1997, elle fait partie de la Haute école spécialisée bernoise.

L'*Ei-bois* a une place à part en Suisse : il n'existe pas d'autre école équivalente. Elle collabore avec ses homologues européens, regroupées dans l'*«Euroligna»*. Elle est en outre liée par contrat avec l'*University of British Columbia*, à Vancouver, au Canada, et l'*University of Technology*, à Sydney, en Australie.

Adresse :

Ecole suisse d'ingénieurs du bois
route de Soleure 102
2504 Bienne
Tél. 032 / 344 02 02 – Fax 032 / 344 02 90



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand

Septembre 1999

Swissdoc
Ecoles
Métiers

Charte de l'apprentissage

Classement

Source : Le Matin, 10.09.99

Charte de l'apprentissage à l'essai

Le canton du Jura expérimente le label «entreprise formatrice». But: revaloriser la formation professionnelle. Si l'expérience est concluante, elle sera par la suite étendue à toute la Romandie



Jean-Luc Portmann, chef de la formation professionnelle dans le Jura, espère pouvoir distribuer de nombreux labels aux entreprises du canton.

Jean-Pierre Mollet

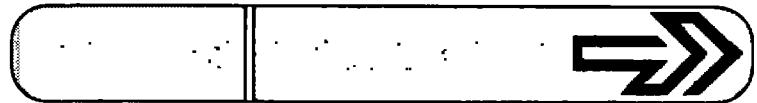
Les mille deux cents entreprises jurassiennes qui forment des apprentis sont, dès aujourd'hui, contactées par le Service de la formation professionnelle pour une démarche inédite. L'organisme est chargé d'attribuer des labels à tous les employeurs qui auront signé une charte. Celle-ci précise, en sept points, les engagements pris pour favoriser la transmission du

savoir à l'apprenti, tout en assurant une haute qualité de la formation, dans le respect des dispositions légales.

Selon le responsable cantonal, Jean-Luc Portmann, le certificat «entreprise formatrice» atteste que la société signataire participe activement à la mise en place et au développement d'un système de formation professionnelle basé sur la responsabilité personnelle des partenaires. «Le certificat donne également à l'entreprise le libre usage du label, dont les droits appartiennent à la Confédération», précise Jean-Luc Portmann. Son octroi peut être retiré en cas de non-respect de la convention. Et d'ajouter: «Nous désirons, par cette initiative,

valoriser les entreprises qui s'engagent dans la formation d'apprentis. Nous voulons aussi que le service de la formation professionnelle soit dorénavant considéré comme un partenaire ouvert au dialogue et non comme un policier.»

Le Jura a été désigné en tant que canton pilote de cette opération. «Dans une année, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie décidera s'il convient d'étendre ce projet à la Romandie dans un premier temps, puis à l'ensemble du pays. Cette action se déroule dans le cadre de la campagne désirée par les milieux économiques et politiques, dont le but est de revaloriser la formation professionnelle. Car l'on s'est rendu compte, dans les années 90, qu'un déséquilibre s'installait, les adolescents donnant leur préférence à la voie académique au détriment de l'apprentissage. Les frais inhérents à cette charte romande de l'apprentissage sont pris sur les 60 millions de francs issus d'un arrêté fédéral en faveur de la création de places pour apprentis.»



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand Septembre 1999

Swissdoc
Ecoles Métiers

Etudes de médecine

Classement

Source : INFO CUS, septembre 99

Etudes de médecine: test d'aptitudes 1999

Participation au test d'aptitudes – Médecine humaine

Université	SH 1998/1999			SH 1999/2000		
	Inscriptions	Participation au test	Retraits en %	Inscriptions	Participation au test	Retraits en %
Bâle	235	167	29	189	149	21
Berne	211	163	23	164	130	21
Fribourg	134	101	25	98	79	19
Zurich	440	319	27	394	315	20
Total / Ø	1 020	750	26	845	673	20

Des 855 participantes et participants au test d'aptitudes 1999, 777 (soit 91%) ont reçu une place d'études.

855 personnes au total, soit 505 candidates et 350 candidats, ont subi, cette année, le test d'aptitudes pour les études de médecine. Comme en 1998, le test s'est déroulé en allemand à Bâle, Berne, Coire, St-Gall et Zurich, en français à Fribourg et en italien à Bellinzona

Attribution des places d'études

Au cours de deux séries d'attributions, 617 personnes (92%), qui avaient obtenu un résultat au test d'au moins 87, ont reçu une place d'études en médecine humaine, alors qu'en médecine vétérinaire, 160 personnes (88%) ayant obtenu un résultat au test d'au moins 88 ont pu être prises en considération. Ceux qui n'ont pas obtenu de place

Médecine vétérinaire

Université	SH 1999/2000		
	Inscriptions	Participation test	Retraits en %
Berne	112	85	24
Zurich	118	97	18
Total / Ø	231	182	21

d'études pourront s'immatriculer dans une discipline non médicale à l'université de leur choix, malgré l'expiration des délais d'inscription

Un rapport détaillé sur les résultats du test 1999 sera publié en automne par le Centre pour le développement de tests et de diagnostic (CTD)

Capacités d'accueil 2000 en médecine

Le 2.9.99, l'Assemblée de la CUS a fixé les capacités d'accueil en médecine pour le SH 2000/2001.

La capacité d'accueil pour les étudiants débutants au SH 2000/2001 a été fixée à 1'253 places d'études au total. Ainsi, 923 places

sont réservées pour la médecine humaine, 180 pour la médecine dentaire et 150 pour la médecine vétérinaire (cf tableau)

Si, au 15.2.2000, le nombre des inscriptions dépasse la capacité d'accueil d'une discipline particulière d'au moins 20 pour cent et si

les problèmes de places ne peuvent pas être résolus par des transferts, les cantons de Bâle-Ville, Berne, Fribourg et Zurich prévoient de limiter l'accès aux études pour les disciplines concernées sur la base d'un test d'aptitudes pré-universitaire, qui se déroulerait, le cas échéant, le 7.7.2000

Capacités d'accueil en 1ère année pour 2000/2001

Université	Medecine humaine	Médecine dent	Medecine vet	Total
BS	118	40	-	158
BE	125	35	60	220
FR	103	17	-	120
GE	163	17	-	180
LA	167	13	-	180
NE	47	8	-	55
ZH	200	50	90	340
Total	923	180	150	1253

Edition et rédaction

Conférence universitaire suisse

Secrétariat général

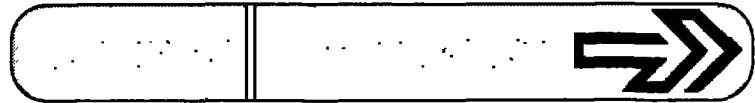
Adresse

Conférence universitaire suisse

Sennweg 2 3012 Berne

Tel. 031/306 60 60 Fax 031/302 17 92

WWW-Serveur <http://www.shk.ch>



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand Septembre 1999

Swissdoc
Ecoles Métiers

Festival «Formation en fête»

Classement

Source : Education permanente, 99/3

Festival suisse «Formation en fête» et politique de formation continue à l'échelle internationale

**Moment fort du Festival 99,
le Podium qui suivait la cérémonie d'ouverture le 1er juin
99 à Berne, a réuni quelques personnalités et experts de la politique de la formation:
Alan Tuckett (directeur du National Institut for Adult Learning NIACE), Paul Bélanger (directeur de l'Institut UNESCO à Hambourg), Vreni Müller-Hemmi (conseillère nationale), Heinrich Summermatter (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT), Christoph Reichenau (Office fédéral de la culture OFC).**

JOSIANNE BODART SENN. Redactrice romande FSEA

Paul Bélanger se souvient du temps où, au Canada dans les années 60, il s'engageait avec d'autres pour animer un ciné-club ouvrier. C'était cela l'éducation des adultes à l'époque. Paul Bélanger, promoteur du thème «Une heure par jour pour apprendre» et directeur de l'Institut Unesco à Hambourg, rappelle que le combat actuel est bien différent de celui des débuts. Il y a une quarantaine d'années, il s'agissait de la reconnaissance de l'éducation des adultes et de son financement

sultation – serait une meilleure base pour le développement de la formation des adultes

Paul Bélanger voit, à présent, surgir une autre opposition celle qui sépare la formation autonome et la formation contrainte imposée «d'en haut», qui met les gens en dépendance permanente. En Irak, avant la guerre avec l'Iran, les cours d'alphabétisation étaient devenus obligatoires pour tous et toutes. C'était le cours ou la prison, et la prison était paradoxalement devenue le «lieu où l'on apprend à ne pas apprendre». En Suisse, des chômeurs se voient encore contraints de suivre certains cours, des cours d'informatique par exemple, sans tenir compte de leurs besoins et de leurs aspirations et malgré les volontés. Toute politique de la formation des adultes doit tabler sur la MOTIVATION à se former. Contrairement aux campagnes d'éducation à la santé, qui dans une majorité des cas viennent encore «d'en haut», la formation des adultes donnent la voix aux adultes, aux entreprises, aux syndicats, aux représentants politiques.

«Tu dois» ou «Je voudrais»?
Aujourd'hui les offres les plus diverses surgissent ici et là. Il s'agit de garantir le maintien de la variété et la pluralité de ces offres. Il faut, par ailleurs, se déterminer entre une tendance autoritaire (vous DEVEZ vous former) et une tendance émancipatrice (donnons le goût d'apprendre, quel que soit le genre choisi). La formation des adultes est de moins en moins directement visible, elle est très dispersée. Éclatée, elle fonctionne sans continuité. Il est donc essentiel d'amener tous les acteurs à faire, de temps à autre, quelque chose ensemble (pourquoi pas la fête?) et à visualiser cette réalité dans toute sa richesse.

Heinrich Summermatter, de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, rappelle que la distinction entre formation reliée au travail et formation non reliée au travail est désormais obsolète. Vreni Müller-Hemmi, conseillère nationale, membre de la commission «Science, formation et culture» et initiatrice du rapport sur la formation continue, pense que la nouvelle loi sur la formation professionnelle – actuellement en con-

Un Festival, à quoi ça sert?

Pour Paul Bélanger, il s'agit avant tout de reconstruire «par en bas» la nouvelle «mosaïque» qu'est devenue l'éducation des adultes. Pour Alan Tuckett, «père» du Festival en Angleterre et directeur du National Institut for Adult Learning NIACE, la célébration est primordiale. Un jour de fête, c'est un jour où l'on a une raison de s'habiller où l'on se rencontre, où l'on honore une réalité bien vivante. Et, pour certain-e-s, ce sera aussi une occasion de «se convertir» jusqu'à ce qu'elles ont pensé que tout cela n'était pas pour



eux-elles. Et voilà que, dans l'ambiance festive, on se sent plus proche, on hésite et on se met à penser: «Et si moi aussi?» Pour Christoph Reichenau, de l'Office fédéral de la culture OFC, une manifestation d'envergure nationale est aussi «un pas vers la démocratisation».

Ici et là en Afrique, en Europe, en Asie, des politiques de formation sont préparées, votées ou mises en application. Partout, la formation des adultes doit se défendre d'une tendance à se laisser «coloniser» par la formation de

base. Paul Bélanger préconise un discours non linéaire, un discours de «mise en réseau» qui traverse les secteurs et les offices ou départements pour reconstruire une entité polymorphe, en constante mutation, toujours centrée sur les besoins et les aspirations des adultes. Un Festival est donc aussi une occasion de faire rebondir le débat sur la politique de la formation des adultes et de discuter des moyens déjà expérimentés tels que les chèques formation, les congés formation, les systèmes de «job rotation», etc. ■



Annexe au Bulletin
de l'ASOSP, Secrétariat romand Septembre 1999

Swissdoc
Ecoles Métiers

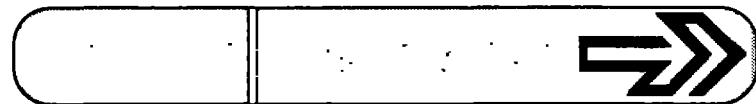
Créateur/créatrice de vêtement

Classement

Source : OFFT, 29.08.99

Les anciens règlements d'apprentissage dans les métiers de la branche textile sont appelés à être remplacés par de nouvelles prescriptions. La tableau suivant présente les changements intervenus :

Branche = Spécialisation	Règlement remplacé
Vêtements pour dames	Couturière (du 02.12.1992)
Vêtements pour hommes	Tailleur sur mesure (du 25.05.1992)
<i>Non compris dans le nouveau concept:</i>	<i>Giletière-culottière (du 27.03.1950)</i>
Uniformes	Tailleur sur mesure (du 25.05.1992)
Modiste (chapellerie)	Modiste (du 05.06.1980)
Fourreur (vêtements en fourrure)	Fourreur (du 20.05.1977)
<i>Non compris dans le nouveau concept:</i>	<i>Couturière en fourrures (du 26.05.1985)</i>
<i>Non compris dans le nouveau concept:</i>	<i>Stoppeuse artistique (du 04.07.1952)</i>



Annexe au Bulletin de l'ASOSP, Secrétariat romand	Octobre 1999	Swissdoc Ecoles	Métiers
Classement des fiches <i>En bref Information</i>			Classement
Source : ASOSP			

Classification des feuilles vertes

1. Informations économiques et générales
2. Secteurs professionnels (informations générales, statistiques, réglementations diverses, etc.) Salaires
3. Législation (OP, formation professionnelle et travail)
4. Professions et emplois : problèmes d'orientation et de formation professionnelle, travail humain, salaires, perfectionnement
5. Ecoles professionnelles (différents niveaux) et cours spéciaux
6. Etudes professionnelles universitaires et de niveau assimilé
7. Ecoles privées préparatoires et de formation
8. Bourses et encouragement aux études
9. Handicapés
10. Problèmes d'orientation, sociaux, éducatifs, etc.
11. Informations scolaires



Annexe au Bulletin de l'ASOSP, Secrétariat romand	Octobre 1999	Swissdoc Ecoles	Métiers
Places d'apprentissage aux CFF			Classement

Source : Centre de la formation professionnelle Ouest, CFF, Lausanne (30.09.99)

Etat du recrutement pour les places d'apprentissage aux CFF en 2000 :

	<u>candidatures</u>	<u>engagements</u>	<u>places</u>
▪ employé/~e de commerce en transports publics	30	0	45
▪ employé/~e de commerce en agence de voyages	34	0	10
▪ informaticien/~cienne	12	0	1
▪ dessinateur/~trice-géomètre	2	0	1
▪ constructeur/~trice de voies de communication	1	0	10
▪ magasinier/~ière	6	0	18
▪ nettoyeur/~euse en bâtiment	0	0	7
▪ automaticien/~cienne	4	0	4
▪ polymécanicien/~cienne	6	0	4
▪ constructeur/~trice	0	0	1
▪ constructeur/~trice d'appareils industriels	0	0	1

Pour toute autre information à propos des apprentissages et professions proposés par les CFF, surfez sur

http://www.cff.ch/pe/index_f.htm



Annexe au Bulletin de l'ASOSP, Secrétariat romand	No 430 Octobre 1999	Swissdoc Ecoles	Métiers
Taxes semestrielles dans les hautes écoles suisses			Classement

Source: Vision, le magazine suisse de la science et de l'innovation
n°3/99 (octobre 99)

Taxes semestrielles : les universités dans l'impasse

Etudes

Taxes semestrielles: les universités dans l'impassé

En éllevant progressivement le montant des taxes semestrielles, les hautes écoles veulent augmenter la contribution des étudiants à leurs budgets. Mais elles ne pourront résoudre leurs problèmes financiers de cette manière. L'embellie budgétaire dont elles profitent aujourd'hui serait l'occasion de tester de nouvelles formes de financement.

Le professeur d'économie René L. Frey, ancien recteur de l'Université de Bâle, a fait le calcul: une heure d'enseignement, ou plutôt 45 minutes, coûte bien 1000 francs. Les étudiants présents peuvent être entre 30 et 250. Il n'y pas de règle, leur nombre varie fortement d'un cours à l'autre. Cette irrégularité de la fréquentation, M. Frey l'explique entre autres par la modestie du forfait réclamé aux étudiants en début de semestre. Car même si les taxes semestrielles ont presque doublé ces cinq dernières années, la formation universitaire reste à ses yeux presque gratuite en Suisse.

Y a-t-il quelqu'un pour participer à la discussion?

La responsabilisation passe souvent par le porte-monnaie, c'est bien connu, et certains y voient une bonne raison d'augmenter les taxes de façon drastique. L'Université de la Suisse italienne (USI) a choisi l'option de taxes élevées: ses étudiants doivent s'acquit-

ter de 2000 francs par semestre. Et grâce à sa bonne réputation, l'USI, où du moins deux de ses trois facultés, fait le plein d'étudiants.

Selon des experts en économie, notre système universitaire souffre pourtant de «dysfonctionnements». Ils pointent du doigt la trop longue durée des études en comparaison internationale, le trop grande nombre d'abandons en cours d'études et le manque de concurrence entre les hautes écoles. Rudolf Walser, membre de la direction générale du Vorort, et François L'Eplattenier, président du Novartis Venture Fund, souhaitent ainsi que les étudiants contribuent davantage au financement des universités.

Ils l'ont fait savoir publiquement à plusieurs reprises, dans le but de lancer un débat sur l'avenir de nos hautes écoles, qui doivent aujourd'hui faire face à une concurrence toujours plus grande - qui sera bientôt, lorsque les accords bilatéraux avec l'UE entreront en vigueur, celle de toutes les institutions européennes d'enseignement supérieur. L'étonnant, c'est que personne, à part les associations d'étudiants et quelques professeurs, n'a réagi. Pourquoi le débat n'a-t-il pas eu lieu?

Taxes plus élevées = bourses plus chères

Pour Nivardo Ischi, secrétaire de la Conférence universitaire suisse (CUS), le silence des grandes institutions s'explique par la nécessité, pour le secteur public, de réduire ses dépenses: la dis-



**Taxes semestrielles:
faut-il les augmenter encore?**

Taxes semestrielles: les universités dans l'impassé

cussion n'avancera pas tant qu'il n'y aura pas plus d'argent pour les bourses et les prêts aux étudiants. Car, sur un point, tout le monde est d'accord: si les hautes écoles déclinaient de faire des taxes semestrielles une source de financement vraiment importante - elles représentent aujourd'hui entre 2 et 3% de leur budget -, l'Etat devrait augmenter massivement ses dépenses dans les bourses, afin de garantir le libre accès aux études dans toutes les couches de la population.

L'égalité des chances?

Une illusion

En matière de financement des hautes écoles, la Suisse a un système intermédiaire, sans caractéristique vraiment marquée. Deux éléments prédominent cependant encore en comparaison internationale: le caractère compartimenté de son système de formation et le fait qu'il soit peu axé sur les besoins des étudiants. Xavier Comtesse, qui occupait il y a peu encore le poste d'attaché scientifique à l'Ambassade de Suisse à Washington, a constaté que, par rapport aux Etats-Unis, notre système universitaire reste hiérarchisé et très sélectif.

Car il ne faut pas s'y tromper: en dépit de la modestie relative de taxes semestrielles fixées sur un mode quasi monopolistique, les chances d'accéder à l'université ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Aux Etats-Unis, où les taxes sont élevées mais aussi combinées à une offre conséquente de bourses, de «bons de formation» et de prêts, les aptitudes personnelles et l'encouragement de l'individu comptent beaucoup plus qu'en Suisse. La proportion d'universitaires est plus basse en Suisse (19%) que dans beaucoup d'autres pays européens et qu'aux Etats-Unis, où 30 à 50% des jeunes étudient à l'université.

Taxes semestrielles dans les hautes écoles suisses SH 1999/2000 (en francs, taxe pour 1 semestre)

	Suisses et étrangers résidant en Suisse	Étrangers venus en Suisse pour étudier
Université de Genève	500	500
Université de Lausanne	580	560
Université de Neuchâtel	500 ¹	775 ¹
Université de Fribourg	542	692
Université de Bâle	600	600
Université de Berne	655 ²	655 ²
Université de Zurich	642	742
Université de Saint-Gall	788 ³	938 ³
Hauté école universitaire de Lucerne	615	615
Université de la Suisse italienne	2000 ⁴	4000 ⁴
EPF Lausanne	592 ⁵	592 ⁵
EPF Zurich	607	607

¹ Université de Neuchâtel perçoit deux taxes annuelles (1000/1550 francs par étudiant par session semestrielle).

² Université de Berne perçoit la contribution facultative de 21 francs, l'association des étudiants paye pour la session de l'hiver 1999/2000 une forte cotisation communale pour l'entretien des bâtiments (la génération prévue).

³ Université de Zurich, exception que des étudiants garantis soient effectivement disponibles (par exemple dans un hôpital ou dans un conseil universitaire).

⁴ Taxe normale.

⁵ Taxe supplémentaire d'abonnement de 50/110 francs par étudiant par période d'études.

La post-formation, un bon filon

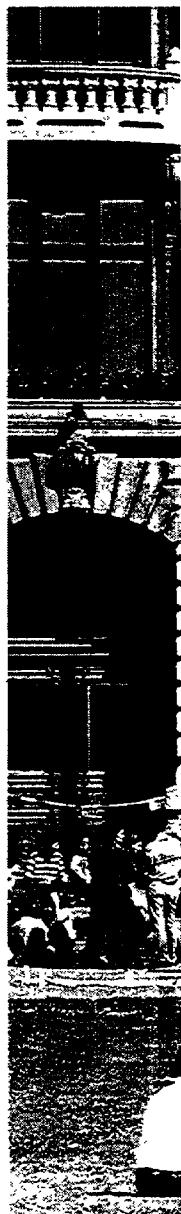
Ces chiffres montrent bien qu'une discussion sur les seules taxes semestrielles ne peut pas mener bien loin. L'Union nationale des étudiant(e)s en est consciente. Dans ses dernières lignes directrices pour la politique universitaire, elle s'oppose certes à toute hausse des taxes semestrielles, ce qui est de son devoir, mais elle propose aussi des alternatives. Sa proposition: aller jusqu'à abandonner purement et simplement les taxes semestrielles et augmenter fortement, en compensation, la part de la post-formation aux recettes des universités.

Stephan Tschöpe, président de la commission de politique universitaire de l'UNES, pense en effet que les universités, à l'exception de celle de Saint-Gall, sous-exploitent cette possibilité d'auto-financement. La demande pour des cours de post-formation a été multipliée par douze entre 1992 et aujourd'hui, indique-t-il. Il observe par ailleurs un intérêt des employeurs pour

les universitaires dont les études ne dépassent pas trois ou quatre ans.

Post-financement par l'économie

Deux tendances dont il faut tirer parti, recommande l'UNES. Les universités devraient d'une part proposer des formations d'un genre nouveau en Suisse en créant des diplômes intermédiaires assimilables au «Master» des pays anglo-saxons, et, d'autre part, étoffer leur offre de post-formation pour répondre à la demande des personnes actives professionnellement qui, à 35 ou 40 ans, désirent actualiser leurs connaissances.



Le financement des universités

Confédération et universités

Il en résulterait une sorte de subvention croisée. Le procédé est mal vu à l'ère du New Public Management, mais il mérite que l'on y réfléchisse. Pourquoi l'économie ne financerait-elle pas a posteriori une partie des coûts de la formation de base des universitaires qu'elle recrute?

Du côté des recteurs, l'idée est accueillie avec scepticisme. Le secrétaire général de la Conférence des recteurs, Rudolf Nägeli, estime que seule la formation de base devrait être subventionnée et juge problématique le financement de celle-ci par la post-formation. Il admet cependant que la discussion sur les taxes semestrielles

est au point mort et reconnaît une certaine logique à l'idée d'un postfinancement par l'économie.

La Confédération sur la réserve

Du côté de la Confédération, on voit les choses différemment. Même si, en principe, le Conseil fédéral ne peut pas s'immiscer dans la politique universitaire des cantons, l'importance de ses subventions dans le domaine des bourses, des dépenses d'exploitation et de la recherche, lui donne, de fait, un droit à la parole.

Il l'utilise cependant avec une grande retenue. Dans son message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et la technologie pendant les années 2000 à 2003, il constate, en se référant à des études sur l'origine sociale des étudiants, qu'un enfant de parents non-universitaires a quatre fois moins de chances d'entreprendre une formation universitaire qu'un enfant de parents universitaires.

Toujours selon le Conseil fédéral, l'encadrement des étudiants continuera à se détériorer malgré la hausse des taxes semestrielles. Les universités, estime-t-il, devront donc se procurer une marge de manœuvre supplémentaire en améliorant leur efficience et en se finançant davantage par des fonds tiers. Le Conseil fédéral pense là à la post-formation et aux mandats, précise Andrea Schenker-Wicki, cheffe de la section «Affaires universitaires» à l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES). «La post-formation est un marché rentable. Il est difficile de s'expliquer pourquoi les universités n'y ont pas déjà davantage pris goût.»

L'occasion de tester de nouvelles formules

Le moment serait idéal pour s'y mettre. Grâce au nouvel accord intercantonal

universitaire, en effet, les universités bénéficient aujourd'hui de moyens supplémentaires. Cet accord prévoit une augmentation progressive montant jusqu'à l'ordre de 50% des contributions des cantons non-universitaires, qui passeront de 70 millions à 253 millions par an. En outre, les étudiants coûtent 8% de moins à leur canton, l'obligation de financement de celui-ci étant désormais limitée à 12 semestres (et non plus à 16).

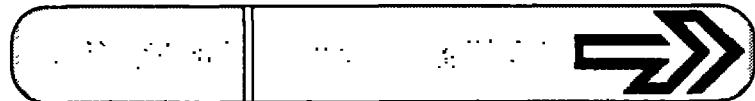
Ces nouveaux éléments assurent aux universités une situation confortable, estime M. Ischi. Selon le secrétaire de la CUS, elles devraient en profiter pour tester de nouveaux modèles de financement.

Nouvelles pressions sur les universités

Si les universités ne l'entreprennent pas d'elles-mêmes, elles pourraient y être contraintes. La pression viendra de deux côtés. D'une part, la libre circulation des personnes garantie par l'accord bilatéral avec l'UE, qui entrera en vigueur en 2002 vraisemblablement, sera aussi celle des étudiants. Les hautes écoles suisses devront alors faire face à la concurrence étrangère, déjà expérimentée en matière de financement alternatif, de bons de formation et de sponsoring.

D'autre part, la nouvelle péréquation financière, qui devrait entrer en vigueur en 2004, clarifiera le financement des coûts de la formation. Dans le domaine des bourses, la Confédération devrait se concentrer sur le domaine tertiaire. On peut supposer que ce souhait s'accompagne de la volonté d'avoir davantage son mot à dire. «Les universités doivent s'attendre à quelques surprises», prédit M. Ischi. Qui risquent d'être désagréables, si elles continuent à éléver le montant des taxes semestrielles.

*Walter Niederberger, journaliste,
Berne ■*



Annexe au Bulletin de l'ASOSP, Secrétariat romand	Octobre 1999	Swissdoc Ecoles Métiers 0723
Technicien-dentiste / Technicienne-dentiste : la formation en Suisse romande		Classement

Source: Association des laboratoires de prothèse dentaire de Suisse ALPDS - Sections romandes, Lausanne, 20.10.99
Cette fiche remplace celle du Bulletin 96/07-08 sur le même sujet

La profession de technicien-dentiste / technicienne-dentiste

On oublie souvent que le dentiste est en étroite relation avec un **autre spécialiste**, le technicien ou la technicienne-dentiste. Si le dentiste soigne, le technicien crée pour lui de véritables petits chefs-d'œuvre que le dentiste placera dans la bouche de son patient.

La profession de technicien/~cienne-dentiste permet de **nombreuses spécialisations** au fil des années : chacun a la possibilité de travailler dans son domaine de prédilection.

Durant l'apprentissage, il s'agit surtout d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice d'un **métier exigeant**. Pour cette raison, les travaux sont variés, et les matières utilisées nombreuses : or, porcelaine, acier, plâtre, résine, cire, chrome-cobalt, etc. Il faut en effet apprendre à confectionner de fausses dents qui devront paraître vraies, des couronnes en or, des prothèses en acier, des modelages en cire, et bien d'autres réalisations. Toutes ces opérations s'effectuent à l'aide de différentes machines. L'apprentissage permet d'acquérir les techniques par lesquelles le technicien est amené à travailler avec la précision d'un orfèvre ou à se salir les mains lors d'opérations de polissage ou de meulage.

Les techniciens-dentistes n'échappent pas aux gestes répétitifs. Ils auront toutefois toujours la satisfaction de travailler sur un cas unique, puisqu'aucune dent n'est semblable à une autre.

L'aspect très particulier de cette profession requiert de nombreuses qualités, notamment: amour du travail manuel, dextérité, concentration, persévérance et précision dans les détails, sens des formes dans l'espace, capacité d'observation, imagination technique, capacité à travailler de manière indépendante. Le travail n'est pas physiquement dangereux ou astreignant, mais il est préférable de ne pas souffrir du dos ou d'allergies à la poussière, et de supporter la position assise.

Apprentissage et perfectionnement professionnel

L'apprentissage se déroule dans un laboratoire de prothèse dentaire et dure quatre ans. Il comprend un jour de cours professionnels qui ont lieu, soit à **Genève** (CEPIA), soit à **Lausanne** (EPSIC), selon le canton de domicile de l'apprenti/~e. Après l'obtention du CFC, il est possible de se spécialiser. Après 5 ans d'expérience professionnelle, le technicien ou la technicienne-dentiste peut suivre une formation de **2 ans** (en cours d'emploi) à l'**Ecole supérieure de technique dentaire de Genève** ou de **Zurich**, conduisant au **diplôme fédéral**. Puis, le cas échéant, le technicien ou la technicienne pourra ouvrir son propre laboratoire.

Les sections romandes de l'ALPDS organisent des **tests d'aptitude** pour les candidats/~tes à l'apprentissage. Les dates des prochaines sessions de tests sont :

Samedi 27.11.99
Samedi 11.12.99
Samedi 29.01.00

Le coût des tests est de SFr. 80.-; il est possible de s'inscrire auprès de :

Association des laboratoires de prothèse dentaire de Suisse - Sections romandes
av. Agassiz 2
1001 Lausanne
Tél. 021 / 319.71.11 – Fax 021 / 319.79.10 (M. F. Bonjour)